Nations Unies A/C.5/71/L.20



Distr. limitée 23 décembre 2016 Français Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 134 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

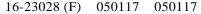
Projet de rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse: Mme Diana Minyi Lee (Singapour)

I. Introduction

- 1. À sa 2^e séance plénière, le 16 septembre 2016, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et onzième session la question intitulée « Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
- 2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 3^e, 5^e, 6^e, 7^e, 11^e, 13^e séances et à ses 20^e, 22^e et 23^e séances, les 5, 13, 18 et 20 octobre, les 1^{er}, 16, 28 et 30 novembre et les 2, 5, 7, 9, 13, 15 et 23 décembre 2016. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
- 3. La section II ci-après présente un récapitulatif des recommandations formulées par la Cinquième Commission pendant la soixante et onzième session de l'Assemblée générale s'agissant des prévisions révisées du Secrétaire général et des incidences sur le budget-programme des résolutions adoptées par l'Assemblée, soit sur la recommandation d'une grande commission, soit au titre de points de l'ordre du jour examinés en séance plénière.
- 4. La section III présente un récapitulatif des questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 que la Cinquième Commission a examinées et pour lesquelles elle a adopté des décisions précises dont elle recommandera l'adoption à l'Assemblée générale.
- 5. Les recommandations de la Cinquième Commission sont énoncées à la section IV.

¹ A/C.5/71/SR.3, A/C.5/71/SR.5, A/C.5/71/SR.6, A/C.5/71/SR.7, A/C.5/71/SR.11, A/C.5/71/SR.13, A/C.5/71/SR.14, A/C.5/71/SR.15, A/C.5/71/SR.16, A/C.5/71/SR.17, A/C.5/71/SR.18, A/C.5/71/SR.19, A/C.5/71/SR.20, A/C.5/71/SR.22 et A/C.5/71/SR.23.







II. Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

- 6. Dans ses résolutions 70/249 A à C, l'Assemblée générale a approuvé, pour l'exercice biennal 2016-2017, des crédits d'un montant de 5 401 794 400 dollars et des prévisions de recettes d'un montant de 531 347 800 dollars. Par ses résolutions 70/248 B et C, elle a ouvert des crédits additionnels d'un montant de 6 925 100 dollars et approuvé des prévisions de recettes additionnelles d'un montant de 537 900 dollars.
- 7. Les recommandations que la Cinquième Commission a formulées, pendant la session de l'Assemblée générale en cours, sur les prévisions révisées du Secrétaire général et sur les incidences sur le budget-programme des résolutions adoptées par l'Assemblée au titre des points de l'ordre du jour examinés par d'autres grandes commissions ou en séance plénière ont entraîné une augmentation nette de 205 442 500 dollars du montant des crédits approuvés et une augmentation nette de 6 824 800 dollars des prévisions de recettes approuvées.
- 8. Les prévisions révisées de dépenses et de recettes sont présentées, par chapitre des dépenses et des recettes, dans le tableau ci-après.

	Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
Chapitre	(En dolla	urs des États-Unis)	
Budget ordinaire			
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	117 428 000	_	-
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	_	328 000	_
b) Incidence sur le budget-programme : Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (A/C.5/71/14, A/71/668)	_	326 300	_
 c) Modalités de fonctionnement et conditions d'emploi en vigueur au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/544) 	-	(2 593 900)	_
d) Conclusions et recommandations du Groupe d'experts chargé de l'évaluation indépendante intermédiaire sur le système d'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies, et prévisions révisées du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/163)	n _	1 432 800	_
e) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	-	34 300	-
Total	117 428 000	(472 500)	116 955 500
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	618 122 200	-	-
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	7 591 200	-
b) Prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans la résolution 70/290 de l'Assemblée générale, intitulée « Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacement massifs de réfugiés et de migrants » (A/71/345, A/71/597)		_	_

		Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
Chapiti	re	(En dolla	ers des États-Unis)	
c)	Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 (A/71/401 et Add.1, A/71/633)	-	319 000	-
d)	Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ainsi qu'à sa vingt-quatrième session extraordinaire (A/71/623, A/71/688)	_	2 481 300	-
e)	Incidence sur le budget-programme : Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (A/C.5/71/13, A/71/662)	_	289 000	_
f)	Incidence sur le budget-programme : Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (A/C.5/71/12, A/71/661)	-	692 600	_
g)	Incidence sur le budget-programme : Nouveau programme pour les villes (A/C.5/71/15, A/71/687)	-	254 300	_
h)	Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/71/534, A/71/632)	-	963 100	_
i)	Incidence sur le budget-programme : Les océans et le droit de la mer (A/C.5/71/16, A/71/686)	-	97 900	_
j)	Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	-	130 700	_
To	tal	618 122 200	12 819 100	630 941 300
3. At	faires politiques	1 240 398 000	_	_
a)	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	1 229 700	_
b)	Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/71/365 et Add.1 à 6 et Add.7 et Corr.1, A/71/595 et Add.1 à 7)	_	101 831 500	=
To	otal	1 240 398 000	103 061 200	1 343 459 200
	ésarmement	24 950 700		
	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	(81 800)	_
To	tal	24 950 700	(81 800)	24 868 900
5. O ₁	pérations de maintien de la paix	109 624 000	_	_
	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	24 400	_
To	tal	109 624 000	24 400	109 648 400

16-23028 **3/64**

	Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
Chapitre	(En dolla	ers des États-Unis)	
6. Utilisations pacifiques de l'espace	7 162 300	_	-
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	60 300	-
Total	7 162 300	60 300	7 222 600
7. Cour internationale de Justice	45 975 700	-	_
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	(287 000)	-
 b) Prévisions révisées concernant le chapitre 7 (Cour internationale de Justice) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/560, A/71/635) 	-	120 000	-
c) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	-	6 000	_
Total	45 975 700	(161 000)	45 814 700
8. Affaires juridiques	48 845 900	_	_
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	12 148 700	_
b) Incidence sur le budget-programme : Les océans et le droit de la mer (A/C.5/71/16, A/71/686)	_	547 400	-
c) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	_	(2 400)	=
Total	48 845 900	12 693 700	61 539 600
9. Affaires économiques et sociales	157 717 800	-	-
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	_	(1 653 900)	-
 Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 (A/71/401 et Add.1, A/71/633) 	-	597 000	_
 c) Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/71/534, A/71/632) 	-	5 455 500	_
 Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées 	-	(47 800)	_
Total	157 717 800	4 350 800	162 068 600
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10 912 500	-	_
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)		(149 500)	
Total	10 912 500	(149 500)	10 763 000

	Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
Chapitre	(En dolla	ers des États-Unis)	
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16 798 300	_	-
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	(192 500)	_
Total	16 798 300	(192 500)	16 605 800
12. Commerce et développement	135 159 400	_	_
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	2 725 800	_
 b) Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/71/534, A/71/632) 		512 700	_
c) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	-	24 300	_
Total	135 159 400	3 262 800	138 422 200
13. Centre du commerce international	35 697 300	_	_
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	1 394 500	=
Total	35 697 300	1 394 500	37 091 800
14. Environnement	35 331 400	_	=
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	1 765 900	-
Total	35 331 400	1 765 900	37 097 300
15. Établissements humains	20 806 800	=	=
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	770 600	_
b) Incidence sur le budget-programme : Nouveau programme pour les villes (A/C.5/71/15, A/71/687)	-	500 300	-
 Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées 	-	(3 300)	-
Total	20 806 800	1 267 600	22 074 400
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	36 917 600	-	_
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)		272 600	
Total	36 917 600	272 600	37 190 200

16-23028 **5/64**

	Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
Chapitre	(En dolla	urs des États-Unis)	
17. ONU-Femmes	15 256 400	=	-
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	(166 700)	_
Total	15 256 400	(166 700)	15 089 700
18. Développement économique et social en Afrique	153 650 300	=	=
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	(420 800)	_
 Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/71/534, A/71/632) 	-	95 700	_
 Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées 	-	26 800	-
Total	153 650 300	(298 300)	153 352 000
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	94 646 200	_	-
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	(452 600)	=
b) Proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/71/33 et Corr.1, A/71/570)		505 600	_
 c) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 (A/71/401 et Add.1, A/71/633) 	_	488 600	_
 d) Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/71/534, A/71/632) 	_	148 000	_
e) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	-	4 400	_
Total	94 646 200	694 000	95 340 200
20. Développement économique en Europe	64 870 900	_	_
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	1 067 600	_
Total	64 870 900	1 067 600	65 938 500
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	105 299 700	-	_
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	1 247 300	_

6/64

	Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
Chapitre	(En dolla	ers des États-Unis)	
 Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 (A/71/401 et Add.1, A/71/633) 	-	130 000	-
c) Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/71/534, A/71/632)	_	195 200	-
 Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées 	-	10 500	_
Total	105 299 700	1 583 000	106 882 700
22. Développement économique et social en Asie occidentale	69 369 400	=	=
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	(1 183 300)	_
 Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 (A/71/401 et Add.1, A/71/633) 	-	1 893 600	_
 Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées 	_	(43 400)	-
Total	69 369 400	666 900	70 036 300
23. Programme ordinaire de coopération technique	54 763 400	_	_
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	(282 300)	_
 Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/71/534, A/71/632) 	-	5 000 000	_
 Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées 	-	(49 100)	-
Total	54 763 400	4 668 600	59 432 000
24. Droits de l'homme	191 574 900	-	-
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	7 761 300	_
b) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ainsi qu'à sa vingt-quatrième session extraordinaire (A/71/623, A/71/688)	_	12 259 500	_
 Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées 	-	438 600	_
Total	191 574 900	20 459 400	212 034 300

16-23028 **7/64**

		Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
Chapi	tre	(En dolla	ers des États-Unis)	
25.	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	82 204 900	_	-
	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	3 157 700	-
	Total	82 204 900	3 157 700	85 362 600
26.	Réfugiés de Palestine	55 592 900	-	
	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	_	(455 600)	_
	Total	55 592 900	(455 600)	55 137 300
27.	Aide humanitaire	34 725 900	=	=
	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	_	191 000	_
	Total	34 725 900	191 000	34 916 900
28.	Information	188 021 900	_	
	a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	(469 100)	_
	b) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ainsi qu'à sa vingt-quatrième session extraordinaire (A/71/623, A/71/688)	-	8 400	_
	 Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées 	-	500	-
	Total	188 021 900	(460 200)	187 561 700
29A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	22 677 000	-	
	a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	(176 200)	-
	b) Huitième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390, A/71/180, A/71/628)	-	_	-
	 c) Dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/71/417, A/71/666) 	-	210 100	_
	 d) Conclusions et recommandations du Groupe d'experts chargé de l'évaluation indépendante intermédiaire sur le système d'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies, et prévisions révisées du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/163) 	_	-	_
	Total	22 677 000	33 900	22 710 900

		Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
Chapi	tre	(En dolla	urs des États-Unis)	
29B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	35 043 500	-	-
	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	(337 400)	-
	Total	35 043 500	(337 400)	34 706 100
29C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	70 800 100	-	-
	a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	_	(511 800)	-
	 b) Conclusions et recommandations du Groupe d'experts chargé de l'évaluation indépendante intermédiaire sur le système d'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies, et prévisions révisées du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/163) 	-	-	-
	Total	70 800 100	(511 800)	70 288 300
29D.	Bureau des services centraux d'appui	166 585 300	-	-
	a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	_	(806 700)	-
	b) Incidence sur le budget-programme : Nouveau programme pour les villes (A/C.5/71/15, A/71/687)	-	15 900	-
	c) Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/71/534, A/71/632)		604 400	_
	d) Incidence sur le budget-programme : Les océans et le droit de la mer $(A/C.5/71/16,A/71/686)$	_	102 800	-
	e) Conclusions et recommandations du Groupe d'experts chargé de l'évaluation indépendante intermédiaire sur le système d'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies, et prévisions révisées du budget-programme de l'exercice biennal			
	2016-2017 (A/71/163)	-	31 800	_
	f) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	-	(4 100)	_
	Total	166 585 300	(55 900)	166 529 400
29E.	Bureau de l'informatique et des communications	98 461 800		
	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)		(690 800)	
	Total	98 461 800	(690 800)	97 771 000
29F.	Administration (Genève)	134 658 700	_	
	a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	4 681 900	_

16-23028 **9/64**

		Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
Chapi	tre	(En dolla	ırs des États-Unis)	
	b) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ainsi qu'à sa vingt-quatrième session extraordinaire (A/71/623, A/71/688)	_	35 300	-
	 c) Incidence sur le budget-programme : Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (A/C.5/71/13, A/71/662) 	-	-	=
	d) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	_	2 000	_
	Total	134 658 700	4 719 200	139 377 900
29G.	Administration (Vienne)	33 204 200	_	-
	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	826 600	_
	Total	33 204 200	826 600	34 030 800
29H.	Administration (Nairobi)	28 157 300	-	-
	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	-	1 248 400	-
	Total	28 157 300	1 248 400	29 405 700
30.	Contrôle interne	40 213 800	-	-
	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	_	(65 400)	-
	Total	40 213 800	(65 400)	40 148 400
31.	Activités administratives financées en commun	11 448 200	_	_
	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	_	55 400	-
	Total	11 448 200	55 400	11 503 600
32.	Dépenses spéciales	153 244 800	-	_
	Total	153 244 800		153 244 800
33.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros	200 211 000		
33.	travaux d'entretien	97 091 100	_	_
	a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	_	915 200	
	 b) Proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/71/333 et Corr.1, A/71/570) 	_	371 800	-

			Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
Chap	itre		(En dolla	ers des États-Unis)	
	c)	Troisième rapport d'étape annuel sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/71/403 et Corr.1, A/71/622)	_	10 931 800	-
	d)	État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/70/708, A/70/7/Add.45)	-	470 200	_
	e)	Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	_	(4 200)	-
	To	tal	97 091 100	12 684 800	109 775 900
34.	Sûı	reté et sécurité	234 295 400	_	_
		Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	_	3 988 000	_
	To	tal	234 295 400	3 988 000	238 283 400
35.	Co	mpte pour le développement	28 398 800	_	_
		Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/71/534, A/71/632)	-	-	-
	To	tal	28 398 800	_	28 398 800
36.	Co	ntributions du personnel	482 614 800	_	-
	a)	Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576, A/71/680)	_	6 887 000	-
	b)	Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/71/365 et Add.1 à 6 et Add.7 et Corr.1, A/71/595 et Add.1 à 7)	_	4 694 500	_
	c)	Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 (A/71/401 et Add.1, A/71/633)	-	57 100	_
	d)	Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ainsi qu'à sa vingt-quatrième session extraordinaire (A/71/623, A/71/688)	-	147 600	_
	e)	Incidence sur le budget-programme : Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (A/C.5/71/14, A/71/668) A/71/668)	-	29 400	_
	f)	Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du			
		développement (A/71/534, A/71/632)	_	500 700	_

16-23028 **11/64**

		Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
Chapitre	-	(En dolla	ers des États-Unis)	
h)	État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/70/708, A/70/7/Add.45)	-	63 000	-
i)	Conclusions et recommandations du Groupe d'experts chargé de l'évaluation indépendante intermédiaire sur le système d'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies, et prévisions révisées du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/163)	_	106 100	_
j)	Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	-	20 600	_
То	tal	482 614 800	12 524 500	495 139 300
То	tal général, estimation des dépenses	5 408 719 500	205 442 500	5 614 162 000

- 9. À sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné les prévisions révisées de dépenses et de recettes de l'exercice biennal 2016-2017 à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale, ainsi que le financement des crédits ouverts pour l'année 2017. La Commission a pris les décisions ci-après à cet égard :
- a) Elle a approuvé les crédits révisés de l'exercice biennal 2016-2017 (voir le paragraphe 65 du projet de résolution II A);
- b) Elle a approuvé les prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 2016-2017 (voir le paragraphe 65 du projet de résolution II B);
- c) Elle a approuvé le projet de résolution sur le financement des crédits ouverts pour l'année 2017 (voir le paragraphe 65 du projet de résolution II C).

III. Examen des questions spéciales relatives au budgetprogramme de l'exercice biennal 2016-2017

10. À la 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Présidente de la Commission a présenté le projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulé « Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ». On trouvera ciaprès, à la suite des intitulés correspondants, la description de l'examen par la Commission des sections I à XX du projet de résolution.

Normes comptables internationales pour le secteur public

11. La Commission a examiné cette question à sa 5° séance, le 13 octobre 2016. Elle était saisie du neuvième rapport d'étape du Secrétaire général sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies (A/71/226) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/542).

12. À sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Italie, la section I du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Normes comptables internationales pour le secteur public ». À la même séance, elle a adopté la section I du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, sect. I) sans la mettre aux voix.

Subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens

- 13. La Commission a examiné cette question à sa 7° séance, le 20 octobre 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens (A/71/338) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/550).
- 14. À sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Angola, la section II du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens ». À la même séance, elle a adopté la section II du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, sect. II) sans la mettre aux voix.

Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

- 15. La Commission a examiné cette question à sa 13 e séance, le 16 novembre 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et la demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (A/71/386, Corr.1 et Corr.2) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/613).
- 16. À sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Bangladesh, la section III du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ». À la même séance, elle a adopté la section III du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, sect. III) sans la mettre aux voix.

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

- 17. La Commission a examiné cette question à sa 11^e séance, le 1^{er} novembre 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/71/333 et Corr.1) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/570).
- 18. À sa 23° séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant d'Haïti, la section IV du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok ». À la même séance, elle a adopté

16-23028 13/64

la section IV du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, sect. IV) sans la mettre aux voix.

État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall

- 19. La Commission a examiné cette question à sa 11^e séance, le 1^{er} novembre 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall (A/71/370) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/571).
- 20. À sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant d'Haïti, la section V du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall ». À la même séance, elle a adopté la section V du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, sect. V) sans la mettre aux voix.

Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat

- 21. La Commission a examiné cette question à sa 7^e séance, le 20 octobre 2016. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et de rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice, Président et juges du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux et juges et juges ad litem du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (A/71/201), sur les conditions d'emploi et de rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux et juges et juges ad litem du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda (A/68/188), et sur l'examen d'ensemble des régimes des pensions des membres de la Cour internationale de Justice, des juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de ceux du Tribunal pénal international pour le Rwanda (A/66/617), de la lettre datée du 1^{er} février 2012, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président de la Cour internationale de Justice (A/66/726) et des rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/552, A/68/515 et Corr.1 et A/66/709).
- 22. À sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Japon, la section VI du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat ». À la même séance, elle a adopté la section VI du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, sect. VI) sans la mettre aux voix.

Prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans la résolution 70/290 de l'Assemblée générale, intitulée « Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants »

- 23. La Commission a examiné cette question à sa 13^e séance, le 16 novembre 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans la résolution 70/290 de l'Assemblée générale, intitulée « Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants » (A/71/345) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/597).
- 24. À sa 23° séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Inde, la section VII du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans la résolution 70/290 de l'Assemblée générale, intitulée "Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants" ». À la même séance, elle a adopté la section VII du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, sect. VII) sans la mettre aux voix.

Prévisions révisées concernant le chapitre 7 (Cour internationale de Justice) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

- 25. La Commission a examiné cette question à sa 16° séance, le 2 décembre 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant le chapitre 7 (Cour internationale de Justice) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/560) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/635).
- 26. 21. À sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Inde, la section VIII du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Prévisions révisées concernant le chapitre 7 (Cour internationale de Justice) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ». À la même séance, elle a adopté la section VIII du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, sect. VIII) sans la mettre aux voix.

Incidences financières afférentes à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

- 27. La Commission a examiné cette question à sa 4^e séance, le 11 octobre 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les conclusions et recommandations du Groupe d'experts chargé de l'évaluation indépendante intermédiaire sur le système d'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies, et les prévisions révisées du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/163) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/436).
- 28. À sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la République de Corée, la section IX du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Incidences financières afférentes à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies ». À la même

16-23028 15/64

séance, elle a adopté la section IX du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, sect. IX) sans la mettre aux voix.

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2016

29. À sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Suède, la section X du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2016 ». À la même séance, elle a adopté la section X du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, sect. X) sans la mettre aux voix.

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

- 30. La Commission a examiné cette question à sa 22° séance, le 15 décembre 2016. Elle était saisie du premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/680).
- 31. À sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Autriche, la section XI du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ». À la même séance, elle a adopté la section XI du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, chap. XI) sans la mettre aux voix.

Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

- 32. La Commission a examiné cette question à sa 15^e séance, le 30 novembre 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/71/534) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/632).
- 33. À sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Inde, la section XII du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ». À la même séance, elle a adopté la section XII du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, sect. XII) sans la mettre aux voix.

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016

- 34. La Commission a examiné cette question à sa 15^e séance, le 30 novembre 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 (A/71/401 et Add.1) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/633).
- 35. À sa 23° séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Inde, la section XIII du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 ». À la même séance, elle a adopté la section XIII du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, sect. XIII) sans la mettre aux voix.

Progiciel de gestion intégré (Umoja)

- 36. La Commission a examiné cette question à sa 17° séance, le 5 décembre 2016. Elle était saisie du huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390), de la note du Secrétaire général sur le cinquième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré (A/71/180) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/628).
- 37. À sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Paraguay, la section XIV du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Progiciel de gestion intégré (Umoja) ». À la même séance, elle a adopté la section XIV du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, chap. XIV) sans la mettre aux voix.

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ainsi qu'à sa vingt-quatrième session extraordinaire

- 38. La Commission a examiné cette question à sa 22^e séance, le 15 décembre 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ainsi qu'à sa vingt-quatrième session extraordinaire (A/71/623) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/688).
- 39. À sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Inde, la section XV du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ordinaires et à sa vingt-quatrième session extraordinaire ».
- 40. À la même séance, le représentant du Burkina Faso (au nom du Groupe des États d'Afrique) a proposé oralement un amendement au projet de résolution consistant à insérer un nouveau paragraphe dans la section XV, libellé comme suit :

16-23028 17/64

« Décide de ne pas approuver l'ouverture de crédits supplémentaires aux fins de la mise en œuvre de la résolution 32/2 adoptée par le Conseil des droits de l'homme ».

- 41. À la même séance, le représentant de l'Argentine, également au nom du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, du Mexique et de l'Uruguay a demandé un vote enregistré sur l'amendement oral proposé par le représentant du Burkina Faso. Avant le vote, les représentants de la Norvège, des États-Unis d'Amérique, de la Slovaquie (au nom de l'Union européenne), de la Suisse (également au nom du Liechtenstein) et du Cameroun ont fait une déclaration².
- 42. Également à la 23^e séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section XV du projet de résolution A/C.5/71/L.19, par 65 voix contre 82, et 16 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Algérie, Angola, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Namibie, Nauru, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tadjikistan, Tchad, Togo, Yémen, Zimbabwe

Ont voté contre:

Albanie, Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Belize, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kiribati, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam

Se sont abstenus:

Barbade, Guatemala, Honduras, Inde, Jamaïque, Kazakhstan, Libéria, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Singapour, Trinité-et-Tobago

² Voir A/C.5/71/SR.23.

- 43. À la même séance, le représentant du Burkina Faso (au nom du Groupe des États d'Afrique) a fait une déclaration pour expliquer son vote après le vote.
- 44. À la même séance également, le représentant d'Israël a proposé oralement un amendement au projet de résolution consistant à insérer un nouveau paragraphe dans la section XV, libellé comme suit :
 - « *Décide* de ne pas approuver les fonds découlant de l'adoption de la résolution 31/36 par le Conseil des droits de l'homme ».
- 45. À la 23^e séance également, le représentant de la Thaïlande (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a demandé que l'amendement oral proposé par le représentant d'Israël fasse l'objet d'un vote enregistré. Les représentants de Cuba, du Soudan (au nom du Groupe des États arabes), de la Slovaquie (au nom de l'Union européenne), de la Suisse (au nom du Liechtenstein) et de la Norvège ont pris la parole pour expliquer leur vote avant le vote.
- 46. À la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section XV du projet de résolution A/C.5/71/L.19, par 151 voix contre 6, et 6 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Israël, Palaos

Ont voté contre:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Grèce, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

16-23028 **19/64**

Se sont abstenus:

Cameroun, Côte d'Ivoire, Géorgie, Ghana, Honduras, République centrafricaine

47. À la même séance également, la Commission a adopté la section XV du projet de résolution A/C.5/71/L.19 sans la mettre aux voix (voir par. 65, projet de résolution I, sect. XV).

État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies

- 48. Au cours de la première partie de la reprise de sa soixante-dixième session, la Commission a examiné cette question à sa 28° séance, le 14 mars 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/70/708) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.45).
- 49. À sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant d'Haïti, la section XVI du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies ». À la même séance, la Commission a adopté la section XVI du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, sect. XVI) sans la mettre aux voix.

Dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

- 50. La Commission a examiné cette question à sa 20^e séance, le 13 décembre 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/71/417) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/666).
- 51. À sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de Singapour, la section XVII du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ». À la même séance, la Commission a adopté la section XVII du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, sect. XVII) sans la mettre aux voix.

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

- 52. La Commission a examiné cette question à sa 14e séance, le 28 novembre 2016. Elle était saisie du troisième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/71/403 et Corr.1) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/622).
- 53. À sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Sri Lanka, la section XVIII du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève ». À la même séance, la Commission a adopté

la section XVIII du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, sect. XVIII) sans la mettre aux voix.

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

- 54. La Commission a examiné cette question à ses 13°, 18°, 19° et 22° séances, le 16 novembre et les 7, 9 et 15 décembre 2016. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/71/365 et Add.1 à 6 et A/71/365/Add.7 et Corr.1) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/595 et Add.1 à 7).
- 55. Dans le tableau ci-dessous figurent les montants prévus en 2017 pour les missions politiques spéciales.

Récapitulatif des ressources nécessaires, par mission politique spéciale

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Montant approuvé pour 2017	Montant net des crédits additionnels pour 2017
I.	Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général		
1.	Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	-	(12,2)
2.	Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	2 810,5	2 947,0
3.	Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 201,0	2 191,3
4.	Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	545,3	533,7
5.	Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	489,2	284,2
6.	Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 976,0	1 976,0
7.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	16 351,8	19 128,0
8.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	1 387,3	1 424,8
9.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 332,5	4 313,9
10.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	13 243,5	14 429,8
11.	Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi	7 763,7	7 548,7
	Total partiel I	51 100,8	54 765,2
II.	Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts		
12.	Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	2 247,2	2 212,1

16-23028 21/64

		Montant approuvé pour 2017	Montant net des crédits additionnels pour 2017
13.	Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 231,3	1 199,1
14.	Groupe d'experts sur le Soudan	1 101,6	888 0
15.	Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 524,4	2 439,2
16.	Groupe d'experts sur la Libye	1 327,4	1 239,0
17.	Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 172,0	1 147,0
18.	Groupe d'experts sur le Yémen	2 685,4	2 639,5
19.	Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 319,3	1 089,2
20.	Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	6 454,0	6 068,2
21	Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 591,0	1 335,0
	Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	2 875,7	2 860,7
	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	9 513,4	9 698,7
	Total partiel II	34 042,7	32 815,7
III.	Groupe thématique III : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés		
24.	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)	13 283,3	13 008,4
25.	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée- Bissau (BANUGBIS)	18 033,3	16 330,7
26.	Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)	94 164,3	93 388,7
27.	Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 075,1	2 965,4
28.	Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	4 385,1	4 177,8
29.	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL)	8 217,5	8 172,1
30.	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)	6 686,9	6 598,2
31.	Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)	61 146,4	60 017,8
32.	Mission des Nations Unies en Colombie	63 663,4	78 290,6
Total partiel III		272 655,3	282 949,7
IV.	Missions d'assistance des Nations Unies		
33.	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	164 183,3	164 183,3
34.	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	117 545,2	116 424,3
	Total partiel IV	281 728,5	280 607,6
Mis	ssions politiques spéciales non reconduites en 2017		
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire		_	(721,1)
Groupe d'experts sur le Libéria		_	(76,4)
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran		_	=

	Montant approuvé pour 2017	Montant net des crédits additionnels pour 2017
Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies	_	(725,5)
Total pour les missions politiques spéciales non reconduites	_	(1 523,0)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	639 527,3	649 615,2
Centre de services régional d'Entebbe, Ouganda (par. 6 b) de la résolution 70/289 de l'Assemblée générale)	_	741,4
À déduire : Montant imputé au solde inutilisé au titre des missions politiques spéciales (par. 67 de la section XIX du projet de résolution A/C.5/71/L.19)		(548 525,1)
Montant net des crédits additionnels (par. 68 de la section XIX du projet de résolution A/C.5/71/L.19)		101 831,5
Contributions du personnel (par. 69 de la section XIX du projet de résolution A/C.5/71/L.19)		4 694,5
Montant des crédits additionnels, contributions du personnel comprises		106 526,0

- 56. À sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Australie, la Commission a examiné la section XIX du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ».
- 57. À la même séance, le représentant de Cuba a proposé oralement un amendement au projet de résolution, consistant à insérer deux nouveaux alinéas dans le préambule et deux nouveaux paragraphes dans la section XIX, libellés comme suit :

« Rappelant que l'Assemblée générale ne s'est pas prononcée sur la notion de la responsabilité de protéger, sa portée, ses incidences ou les manières dont elle pourrait être appliquée,

Notant que les prévisions de dépenses relatives au groupe thématique I comprennent des descriptifs, des fonctions, des réalisations escomptées, des indicateurs de succès, des produits et d'autres informations concernant le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger,

Décide de supprimer les descriptifs, les fonctions, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès, les produits et autres informations concernant le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger qui figurent dans le cadre stratégique et les descriptifs s'y rapportant pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide (A/71/365/Add.1);

Prie le Secrétaire général de publier un rectificatif à son rapport (A/71/365/Add.1) ».

58. À la même séance également, le représentant de la Slovaquie (au nom de l'Union européenne) a demandé un vote enregistré sur l'amendement oral proposé

16-23028 **23/64**

par le représentant de Cuba. Les représentants de la Slovaquie (au nom de l'Union européenne), de la République islamique d'Iran, du Nicaragua et de la République arabe syrienne ont pris la parole pour expliquer leur vote avant le vote.

59. Également à la 23^e séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter au chapitre XIX du projet de résolution A/C.5/71/19, par 25 voix contre 82, et 46 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Angola, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Cuba, Égypte, Équateur, Érythrée, Fédération de Russie, Guinée, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Maurice, Namibie, Nicaragua, Ouzbékistan, Pakistan, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Soudan, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay

Se sont abstenus:

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Colombie, Congo, Djibouti, Émirats arabes unis, Éthiopie, Guinée équatoriale, Guyana, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Myanmar, Oman, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Serbie, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago

- 60. À la même séance, la Commission a adopté la section XIX du projet de résolution A/C.5/71/19 sans la mettre aux voix (voir par. 65, projet de résolution I, sect. XIX).
- 61. Les représentants d'Israël et de la Fédération de Russie ont fait des déclarations après l'adoption de la section XIX du projet de résolution2.

Fonds de réserve

62. La Commission a examiné cette question à sa 22 e séance, le 15 décembre 2016. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions

révisées » (A/C.5/71/17) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question (A/71/691).

- 63. À la reprise de sa 23^e séance, le 23 décembre 2016, la Commission a examiné la section XX du projet de résolution A/C.5/71/L.19, intitulée « Fonds de réserve ». À la même séance, la Commission a adopté la section XX du projet de résolution (voir par. 65, projet de résolution I, sect. XX) sans le mettre aux voix.
- 64. Également à la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution dans son ensemble, sans le mettre aux voix (voir par. 65, projet de résolution I).

16-23028 **25/64**

IV. Recommandations de la Cinquième Commission

65. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I Questions spéciales relatives au budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

L'Assemblée générale,

I

Normes comptables internationales pour le secteur public

Rappelant la section IV de sa résolution 60/283 du 7 juillet 2006, la section V de sa résolution 63/262 du 24 décembre 2008, sa résolution 64/243 du 24 décembre 2009, sa résolution 65/243 A et la section II.B de sa résolution 65/259 du 24 décembre 2010, la section I de sa résolution 66/232 B du 21 juin 2012, sa résolution 66/246 du 24 décembre 2011, la section IV de sa résolution 67/246 du 24 décembre 2012, sa résolution 68/246 du 27 décembre 2013, la section II de sa résolution 68/247 A du 27 décembre 2013, la section I de sa résolution 69/262 du 29 décembre 2014 et la section I de sa résolution 70/248 A du 23 décembre 2015,

Ayant examiné le neuvième rapport d'étape du Secrétaire général sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies ¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ²,

- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général¹;
- 2. Souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport²;

II Subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens

Rappelant la section I de sa résolution 68/247 B du 9 avril 2014, la section I de sa résolution 69/274 A du 2 avril 2015 et la section IV de sa résolution 70/248 A du 23 décembre 2015,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens ³ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁴,

- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général³;
- 2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁴;

¹ A/71/226.

² A/71/542.

³ A/71/338.

⁴ A/71/550.

- 3. Réaffirme qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux des Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens;
- 4. Autorise le Secrétaire général, à titre exceptionnel, à contracter des engagements d'un montant ne dépassant pas 11 millions de dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres extraordinaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, et le prie de lui présenter dans son prochain rapport des informations sur les engagements qu'il aura contractés;
- 5. Engage tous les États Membres à verser des contributions volontaires pour la composante internationale et la composante nationale des Chambres extraordinaires et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires supplémentaires, notamment en trouvant de nouveaux donateurs, pour financer les futures activités des Chambres extraordinaires;

Ш

Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

Rappelant sa résolution 58/284 du 8 avril 2004, la section VII de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, la section II de sa résolution 59/294 du 22 juin 2005, la section XII de sa résolution 65/259 du 24 décembre 2010, la section IX de sa résolution 66/247 du 24 décembre 2011, la section I de sa résolution 67/246 du 24 décembre 2012 et la section VII de sa résolution 70/248 A du 23 décembre 2015,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ⁶,

- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général⁵;
- 2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁶;
- 3. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux du Tribunal spécial résiduel;
- 4. Se dit gravement préoccupée par les difficultés financières du Tribunal spécial résiduel et, à cet égard, demande au Secrétaire général de redoubler d'efforts pour obtenir des contributions volontaires, notamment en trouvant de nouveaux donateurs et en tenant des consultations régulières avec les principales parties prenantes, et le prie de lui en faire rapport durant la partie principale de sa soixante-douzième session;
- 5. Autorise le Secrétaire général à contracter des engagements de dépenses d'un montant maximum de 2 800 000 dollars pour compléter, à titre de soudure, les contributions volontaires disponibles pour le financement du Tribunal spécial résiduel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, et prie le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-douzième session,

16-23028 27/64

⁵ A/71/386 et A/71/386/Corr. 2.

⁶ A/71/613.

des informations sur les engagements qu'il aura contractés ainsi que des informations actualisées sur le financement durable du Tribunal:

- 6. Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux continue de fournir, sur la base du remboursement des coûts, un appui logistique et administratif au Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone, selon qu'il conviendra et sans préjudice du mandat de chacune des entités, et de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-douzième session, des informations sur les modalités de l'appui que le Mécanisme fournira à l'avenir au Tribunal:
- 7. Engage tous les États Membres à verser des contributions volontaires pour le financement du Tribunal spécial résiduel;

IV

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Rappelant la section XII de sa résolution 70/248 A du 23 décembre 2015,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁸,

- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général⁷;
- 2. Souscrit, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁸;
- 3. Prend note avec satisfaction des efforts que continue de faire le Gouvernement thaïlandais, en sa qualité de pays hôte, pour faciliter les travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok;
- 4. Salue les actions menées pour coopérer avec le pays hôte et engage la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à poursuivre le dialogue sur les modalités de coopération avec le pays hôte à cet égard;
- 5. Engage le Secrétaire général à continuer de faire appel aux moyens, aux technologies et aux savoirs locaux à toutes les étapes des projets de construction, selon qu'il convient;
- 6. Prie le Secrétaire général de prendre en compte, par l'intermédiaire du Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion du Secrétariat, les enseignements et les pratiques optimales dégagés des précédents projets de construction et de rénovation, et notamment de tirer parti de l'expérience et du savoir-faire acquis lors de l'exécution d'autres grands projets d'équipement;
- 7. Rappelle le paragraphe 6 du rapport du Comité consultatif et demande au Secrétaire général de tenir compte des résultats de l'étude d'ensemble à toutes les

⁷ A/71/333 et A/71/333/Corr.1.

⁸ A/71/570.

étapes du projet afin de permettre aux personnes handicapées d'accéder plus facilement aux locaux et de participer aux réunions et autres activités, afin d'éliminer les obstacles d'ordre physique, technique ou touchant les communications que rencontrent les personnes handicapées à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, dans le strict respect des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ⁹;

- 8. Rappelle également le paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de tenir compte des revenus locatifs à venir dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet;
- 9. Souligne qu'il importe de continuer à intégrer des stratégies d'optimisation de l'espace dans la planification du projet et, à cet égard, engage le Secrétaire général à continuer de rechercher les moyens d'accroître l'efficacité de l'aménagement par des stratégies de gestion souple de l'espace de travail, en optimisant les coûts, en étroite coordination avec le Bureau des services centraux d'appui et compte tenu des exigences locales;
- 10. Souligne également qu'il importe de tenir compte de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans la planification et l'exécution du projet et, à cet égard, prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts, dans le cadre du projet, visant notamment à réduire la consommation énergétique et de lui en rendre compte dans ses prochains rapports;
- 11. Souligne en outre qu'il demeure important que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à New York, y compris le Bureau des services centraux d'appui, se coordonnent étroitement pour orienter et contrôler correctement le projet, en assurer la bonne gouvernance et définir clairement les relations hiérarchiques;
- 12. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints dans les limites du budget;
- 13. *Prie* le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne d'assurer la supervision du projet et de rendre compte de ses principales conclusions à cet égard dans ses rapports annuels sur ses travaux;
- 14. Souligne que le Bureau des services centraux d'appui devrait prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience;
- 15. Souligne également que la réserve pour imprévus approuvée pour les projets de construction a pour but de permettre de faire face à des dépassements de coûts imprévus pendant la phase d'exécution, insiste sur le fait que le montant estimatif des imprévus devrait être calculé en fonction des risques associés aux différentes phases du projet et demande que ce montant soit séparé du coût de base du projet à des fins de présentation;
- 16. Rappelle le paragraphe 18 du rapport du Comité consultatif et, à cet égard, réaffirme que les montants des fonds de réserve non utilisés peuvent être

⁹ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 2515, nº 44910.

16-23028 **29/64**

reportés d'une année sur l'autre et réaffectés à mesure que de nouveaux risques apparaissent et que d'autres disparaissent, conformément aux meilleures pratiques du secteur, et que tous les montants inutilisés des fonds de réserve seront restitués aux États Membres une fois le projet terminé;

- 17. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements pertinents de l'Organisation, et de lui fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet;
- 18. Approuve l'option C du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des éléments en fin de vie, sa teneur et son calendrier d'exécution, ainsi que les dépenses afférentes, estimées à un montant maximum de 40 0190 00 dollars;
- 19. Rappelle le paragraphe 24 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de lui fournir une estimation actualisée des coûts dans son prochain rapport;
- 20. Approuve la création de six postes de temporaire (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent local à Bangkok, et 1 P-4 au Siège) destinés à l'équipe spéciale de gestion du projet et à l'équipe d'appui, au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, le poste P-4 au Siège étant financé à hauteur de 50 % sur la base du partage des coûts avec le projet relatif à l'Africa Hall de la Commission économique pour l'Afrique;
- 21. Approuve également l'ouverture d'un crédit de 877 400 dollars, dont 505 600 dollars au titre du chapitre 19 et du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, qui sera imputé sur le fonds de réserve;
- 22. Approuve en outre l'ouverture d'un compte pluriannuel des travaux en cours aux fins des dépenses du projet à compter de 2017 jusqu'à l'achèvement du projet;
- 23. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce qu'à chaque étape du projet les projections de dépenses soient fondées sur un examen approfondi et actualisé des besoins sur le terrain et lui demande de fournir des informations détaillées à cet égard dans ses prochains rapports sur l'état d'avancement du projet;
- 24. *Prie également* le Secrétaire général de prendre les mesures qui s'imposent pour atténuer les risques, y compris les risques afférents aux taux de change, et d'inclure les informations pertinentes à cet égard dans ses prochains rapports;
- 25. Prie en outre le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-douzième session, un rapport sur l'état d'avancement de l'exécution du projet, présentant notamment le détail des dépenses et le montant total des coûts;

État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall

Rappelant sa résolution 56/270 du 27 mars 2002, la section IX de sa résolution 62/238 du 22 décembre 2007, la section I de sa résolution 63/263 du 24 décembre 2008, sa résolution 64/243 du 24 décembre 2009, la section III de sa résolution 65/259 du 24 décembre 2010, la section VII de sa résolution 66/247 du 24 décembre 2011, la section II de sa résolution 67/246 du 24 décembre 2012, la section III de sa résolution 68/247 A du 27 décembre 2013, la section V de sa résolution 69/262 du 29 décembre 2014 et la section IX de sa résolution 70/248 A du 23 décembre 2015,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹⁰ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹¹,

- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général¹⁰;
- 2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹¹;
- 3. Se félicite que le Gouvernement éthiopien continue de se mobiliser, en tant que pays hôte, pour faciliter la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, ainsi que la rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall;
- 4. Engage le Secrétaire général à continuer de faire appel aux moyens, aux technologies et aux savoirs locaux aux fins de l'exécution du projet;
- 5. *Prie* le Secrétaire général de continuer d'informer les États Membres, par l'intermédiaire du Bureau des services centraux d'appui, de l'état d'avancement des projets de construction;
- 6. Prie également le Secrétaire général de veiller à ce que l'authenticité historique et architecturale de l'Africa Hall soit préservée lors de sa rénovation et, à cet égard, souligne qu'il importe de consulter les parties prenantes importantes, y compris le Gouvernement du pays hôte et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, aux fins de l'exécution du projet;
- 7. Souligne qu'il importe de tenir compte de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans la planification et l'exécution du projet et, à cet égard, prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts, dans le cadre du projet, visant notamment à réduire la consommation énergétique et de lui en rendre compte dans ses prochains rapports d'étape;
- 8. Rappelle le paragraphe 23 de la section IX de sa résolution 70/248 A, prend acte de l'étude de faisabilité actualisée concernant le centre des visiteurs et, à cet égard, engage le Secrétaire général à préciser plus avant la formulation des hypothèses de départ et des prévisions concernant le nombre de visiteurs de l'Africa Hall et à poursuivre ses activités de sensibilisation et le prie de l'en tenir informé dans ses prochains rapports sur l'état d'avancement du projet;

16-23028 **31/64**

¹⁰ A/71/370.

¹¹ A/71/571.

- 9. Rappelle également l'alinéa d) du paragraphe 37 du rapport du Comité consultatif et, à cet égard, prie le Secrétaire général de faire figurer, dans ses prochains rapports, des informations actualisées sur les coûts et les profits prévus, ainsi que sur les recettes que peut produire le centre des visiteurs;
- 10. Prend note des retards accumulés, notamment en raison de la négociation des marchés, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour rattraper le temps perdu, sans compromettre la qualité, la teneur ni le calendrier du projet;
- 11. *Prie* le Secrétaire général de prendre des mesures pour limiter les risques et suivre de près le projet de rénovation de l'Africa Hall afin d'éviter tout nouveau retard;
- 12. Rappelle le paragraphe 11 de la section IX de sa résolution 70/248 A, prend note du retard accumulé dans le recrutement des membres de l'équipe de gestion du projet et, à cet égard, demande au Secrétaire général d'accélérer et de terminer le recrutement pour tous les postes restant à pourvoir, à titre prioritaire et dans le strict respect des dispositions applicables au recrutement par l'Organisation, et de lui en rendre compte dans son prochain rapport d'étape;
- 13. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints dans les limites du budget;
- 14. Souligne que le Bureau des services centraux d'appui devrait continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience;
- 15. Rappelle le paragraphe 17 de la section IX de sa résolution 70/248 A et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en place du Comité des parties prenantes et du Conseil consultatif, afin de renforcer la gouvernance du projet de rénovation de l'Africa Hall, et de lui en rendre compte dans son prochain rapport d'étape;
- 16. Souligne qu'il faut que le Bureau des services de contrôle interne continue d'exercer son contrôle sur les projets de construction menés à la Commission, en particulier la rénovation de l'Africa Hall, et de faire figurer chaque année dans son rapport d'activité des informations sur ses principales constatations;
- 17. Souligne également que la réserve pour imprévus approuvée pour les projets de construction a pour but de permettre de faire face à des dépassements de coûts imprévus pendant la phase d'exécution, insiste sur le fait que le montant estimatif des imprévus devrait être calculé en fonction des risques associés aux différentes phases du projet et demande que ce montant soit séparé du coût de base du projet à des fins de présentation uniquement;
- 18. Décide que les montants des fonds de réserve non utilisés peuvent être reportés d'une année sur l'autre et réaffectés à mesure que de nouveaux risques apparaissent et que d'autres disparaissent, conformément aux meilleures pratiques du secteur, et que tous les montants inutilisés des fonds de réserve seront restitués aux États Membres une fois le projet terminé;

- 19. Accueille avec satisfaction les contributions volontaires faites à l'Africa Hall par le Gouvernement du pays hôte, l'Éthiopie, ainsi que par les Gouvernements malien et suisse;
- 20. Prie le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements pertinents de l'Organisation, et de lui fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet;
- 21. Prie également le Secrétaire général de veiller à ce qu'à chaque étape du projet les projections de dépenses soient fondées sur un examen approfondi et actualisé des besoins sur le terrain et lui demande de fournir des informations détaillées à cet égard dans ses prochains rapports sur l'état d'avancement du projet;
- 22. Prie en outre le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-douzième session, un rapport sur l'état d'avancement des projets de construction, des travaux de rénovation des installations de conférence, y compris l'Africa Hall et le centre des visiteurs, en précisant notamment le montant des dépenses et de l'ensemble des coûts afférents au projet;

VI Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat

Rappelant ses résolutions 37/240 du 21 décembre 1982, 40/257 A à C du 18 décembre 1985, 45/250 A à C du 21 décembre 1990 et 48/252 A à C du 26 mai 1994, la section VIII de sa résolution 53/214 du 18 décembre 1998, ses résolutions 55/249 du 12 avril 2001, 56/285 du 27 juin 2002 et 57/289 du 20 décembre 2002, sa résolution 58/264 du 23 décembre 2003, la section III de sa résolution 59/282 du 13 avril 2005, ses résolutions 61/262 du 4 avril 2007, 63/259 du 24 décembre 2008, 64/261 du 29 mars 2010 et 65/258 du 24 décembre 2010 et ses décisions 62/547 du 3 avril 2008 et 69/553 A du 29 décembre 2014,

Rappelant également l'Article 32 du Statut de la Cour internationale de Justice et ses propres résolutions régissant les conditions d'emploi et la rémunération des membres de la Cour internationale de Justice et des juges du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991, du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaires du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice, Président et les juges du Mécanisme appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux et juges et juges ad litem du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie¹², sur les

16-23028 33/64

 $^{^{12}}$ A/71/201.

conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux et juges et juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda ¹³ et sur l'examen d'ensemble des régimes des pensions des membres de la Cour internationale de Justice et des juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et ceux du Tribunal pénal international pour le Rwanda ¹⁴, les rapports correspondants du Comité consultatif¹⁵ et la lettre datée du 1^{er} février 2012, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président de la Cour internationale de Justice ¹⁶,

- 1. Prend acte des rapports du Secrétaire général ^{12, 13, 14} et de la lettre datée du 1^{er} février 2012, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président de la Cour internationale de Justice ¹⁶;
- 2. Souscrit, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations figurant dans les rapports du Comité consultatif¹⁵;
- 3. Rappelle le paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif¹⁷ et décide de procéder au prochain examen complet à sa soixante-quatorzième session;
- 4. Prend note des paragraphes 29 et 30 du rapport du Comité consultatif¹⁸, et prie à cet égard le Secrétaire général de lui présenter, pour examen à la partie principale de sa soixante-quatorzième session, une proposition détaillée sur les options envisageables pour la conception d'un régime de pension en tenant compte, entre autres, des éléments suivants :
- a) Les nouvelles options pour la conception du régime des pensions et celles qui sont présentées dans le rapport du Secrétaire général¹³, le cas échéant;
- b) Une estimation des coûts pour l'Organisation pour chaque option et une comparaison avec le régime des pensions actuel;
- c) Les avantages et inconvénients escomptés de chaque option, les vues et observations des parties prenantes, ainsi que l'intégrité du Statut de la Cour internationale de Justice et d'autres dispositions législatives pertinentes, le caractère universel de la Cour, les principes d'indépendance et d'égalité, et le caractère unique de la composition de la Cour;

¹³ A/68/188.

¹⁴ A/66/617.

¹⁵ A/66/709, A/68/515 et Corr.1 et A/71/552.

¹⁶ A/66/726.

¹⁷ A/71/552.

¹⁸ A/66/709.

VII

Prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans la résolution 70/290 de l'Assemblée générale, intitulée « Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants »

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans la résolution 70/290 de l'Assemblée générale, intitulée « Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants » ¹⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁰,

- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général¹⁹;
- 2. *Souscrit* aux conclusions et aux recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif ²⁰;

VIII

Prévisions révisées concernant le chapitre 7 (Cour internationale de Justice) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif²².

- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général²¹;
- 2. Souscrit, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif²²;
- 3. Prend note des paragraphes 9 et 11 du rapport du Comité consultatif et approuve l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 120 000 dollars au chapitre 7 (Cour internationale de Justice) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;

IX

Incidences financières afférentes à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Rappelant sa résolution 71/266 du 23 décembre 2016 relative à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies,

Décide d'approuver l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant brut de 1 570 700 dollars (montant net : 1 464 600 dollars), avant actualisation des coûts, dont 1 432 800 dollars au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 31 800 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 106 100 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), ce dernier montant étant compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017;

16-23028 35/64

¹⁹ A/71/345.

 $^{^{20}}$ A/71/597.

²¹ A/71/560.

²² A/71/635.

X

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2016

Ayant examiné l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 de son Règlement intérieur²³, ainsi que le rapport correspondant du Comité²⁴,

- 1. Rappelle sa résolution 71/264 du 23 décembre 2016;
- 2. Prend acte de l'état présenté par le Secrétaire général²³;
- 3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif²⁴;

ΧI

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Ayant examiné le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017²⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁶,

Rappelant ses résolutions 70/248 A du 23 décembre 2015, 70/249 A et 70/249 B du 23 décembre 2015, 70/248 B du 1^{er} avril 2016 et 70/248 C du 17 juin 2016,

- 1. *Réaffirme* le processus budgétaire qu'elle a approuvé dans ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987 et confirmé dans des résolutions ultérieures;
- 2. Prend acte du premier rapport sur l'exécution du budget du Secrétaire général²⁵;
- 3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif²⁶;
- 4. Approuve une augmentation nette de 51 955 700 dollars des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 et une augmentation nette de 1 187 300 dollars des prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2016-2017, à répartir entre les chapitres des dépenses et des recettes, comme il est indiqué dans le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme;

XII

Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

Rappelant la section XI de sa résolution 70/248 A du 23 décembre 2015 et la section I de sa résolution 70/248 C du 17 juin 2016,

²³ A/C.5/71/3.

 $^{^{24}}$ A/71/564.

²⁵ A/71/576.

²⁶ A/71/680.

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général ²⁷, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif²⁸,

- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général²⁷;
- 2. Décide de créer les postes temporaires suivants :
- a) À la CNUCED, à Genève: au titre du sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement) du chapitre 12 (Commerce et développement) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, quatre postes d'économiste (1 P-5, 2 P-4 et 1 P-3)²⁸;
- b) À la Commission économique pour l'Afrique : au titre du sous-programme 4 (Statistiques) du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, un poste d'attaché de recherche (P-3); au titre du sous-programme 9 (Développement social), un poste de spécialiste des données (administrateur recruté sur le plan national);
- c) À la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : au titre de la Direction exécutive et de l'administration du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du budget-programme pour l'exercice 2016-2017, un poste d'administrateur de programme (P-4) et un poste de spécialiste des questions d'environnement (P-3);
- d) À la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes : au titre de la Direction exécutive et de l'administration du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, un poste d'économiste (P-3); au titre du sous-programme 10 (Planification de l'administration publique) du chapitre 21, un poste d'économiste (P-4); au titre du sous-programme 11 (Statistiques) du chapitre 21, un poste de statisticien (P-3);
- e) Au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat : au titre du sous-programme 4 (Statistiques) du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme pour l'exercice 2016-2017, deux postes de statisticien hors classe (P-5); au titre du sous-programme 9 (Financement du développement) du chapitre 9, un poste de chef de groupe (P-5) et deux postes d'économiste (P-3 et P-4);
- 3. Décide également d'approuver les ressources demandées pour le renforcement du programme ordinaire de coopération technique d'un montant de 5 millions de dollars pour 2017 au chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;
- 4. *Prie* le Secrétaire général de tenir compte dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, d'une augmentation de 5 millions de dollars au chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique);
- 5. Décide d'ouvrir un crédit d'un montant de 6 142 600 dollars au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses pour 2016 approuvée par l'Assemblée générale à la section XI de sa résolution 70/248A;

16-23028 37/64

 $^{^{27}}$ A/71/534.

²⁸ A/71/632.

- 6. Décide également d'ouvrir un crédit d'un montant de 319 000 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) pour 2017;
- 7. Décide en outre d'ouvrir un crédit d'un montant de 957 100 dollars pour 2017 au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), de 407 600 dollars au chapitre 12, (Commerce et développement), de 95 700 dollars au chapitre 18, (Développement économique et social en Afrique), de 148 000 dollars au chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et de 195 200 dollars au chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes);
- 8. Décide d'ouvrir un crédit d'un montant de 210 100 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) pour 2017, qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

XIII

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016²⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif³⁰,

- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général²⁹;
- 2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif³⁰;
- 3. Approuve la création de six postes temporaires, à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2030, dont quatre (1 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent local) au chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) et deux (2 P-4) au chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;
- 4. Approuve également l'ouverture d'un crédit d'un montant de 3 428 200 dollars, dont 319 000 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 597 000 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), 488 600 dollars au chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), 130 000 dollars au chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 1 893 600 dollars au chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, qui serait imputé sur le fonds de réserve;
- 5. Approuve en outre d'ouvrir un crédit d'un montant de 57 100 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

²⁹ A/71/401 et Add.1.

³⁰ A/71/633.

XIV Progiciel de gestion intégré (Umoja)

Rappelant la section II de sa résolution 60/283 du 7 juillet 2006, la section II de sa résolution 63/262 du 24 décembre 2008, sa résolution 64/243 du 24 décembre 2009, la section II.A de sa résolution 65/259, sa résolution 66/246 du 24 décembre 2011, la section III de sa résolution 66/263 du 21 juin 2012, la section III de sa résolution 67/246 du 24 décembre 2012, sa résolution 68/246 du 27 décembre 2013, les sections IV et VI de sa résolution 69/274 A du 2 avril 2015 et la section XVII de sa résolution 70/248 A du 23 décembre 2015,

Ayant examiné le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré ³¹, la note du Secrétaire général transmettant le cinquième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré ³², ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif³³,

- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général³¹ et de la note du Secrétaire général³²;
- 2. *Prend note* des observations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport³² et approuve ses recommandations;
- 3. Souscrit, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport³³;
- 4. Constate les progrès accomplis dans la mise en service du progiciel Umoja depuis le dernier rapport d'étape et les efforts faits par le personnel et les responsables de la mise en service d'Umoja-Démarrage et d'Umoja-Extension 1 à ce jour;
- 5. Prie le Secrétaire général d'assurer le suivi des principales étapes et du calendrier général de la mise en service d'Umoja en repérant et en gérant en amont les principaux risques, actuels et potentiels, liés à la réalisation des objectifs du projet et à sa mise en œuvre intégrale d'ici à décembre 2018, comme elle l'a décidé dans la section III de sa résolution 67/246 et comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son huitième rapport d'étape;
- 6. Souligne qu'il importe de continuer à tenir pleinement compte des enseignements tirés des précédentes étapes de la mise en service du progiciel en préparant les prochaines, afin qu'elles se fassent sans heurts et ne nécessitent pas de lourdes mesures de stabilisation qui entraîneraient d'autres retards, une escalade des coûts et d'autres risques, et engage le Secrétaire général à prendre en considération les enseignements tirés de l'expérience dans la planification et les préparatifs des futures étapes du projet;
- 7. Prie le Secrétaire général, dans le cadre du plan de déploiement d'Umoja, de procéder à une évaluation exhaustive et objective de l'état de préparation de l'Organisation et de son aptitude à gérer les changements apportés à ses modes de fonctionnement dans le but d'éviter d'avoir à faire face à des

16-23028 **39/64**

 $^{^{31}}$ A/71/390.

³² A/71/180.

³³ A/71/628.

répercussions imprévues et à mener d'autres examens de l'exécution du projet, qui pourraient déboucher sur un retard dans la réalisation du projet tel qu'il avait été prévu et une dérive des coûts et remettre en cause les avantages escomptés;

- 8. Réaffirme que le succès de la mise en service d'Umoja exige l'appui et l'adhésion complets de la haute direction et une coopération étroite et continue avec les principales parties prenantes, et prie le Secrétaire général d'y veiller au moyen des mécanismes de responsabilité et de gestion de la performance, surtout au niveau de la haute direction;
- 9. Prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les capacités et de consolider les savoir-faire internes nécessaires à la mise en service du progiciel de gestion intégré, d'élaborer à titre prioritaire un plan d'action détaillé, afin que le savoir-faire des consultants soit transmis au personnel affecté au programme et au projet, ce qui permettrait de conserver les connaissances acquises au sein de l'Organisation et d'être moins tributaire des services de consultant et de réduire les coûts y associés, lesquels représentent une proportion importante des coûts du projet, et de présenter des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport;
- 10. Déplore l'insuffisance de la formation avant la mise en service du progiciel, qui a contribué aux graves problèmes et retards constatés à chaque phase du projet Umoja, prend note des mesures prises jusqu'à présent pour remédier à l'insuffisance de la formation, et, à cet égard, souligne l'importance d'une véritable formation de qualité pour assurer la bonne mise en service d'Umoja, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les cadres supérieurs adoptent une approche globale et pérenne de la formation et du renforcement des capacités dans leurs unités administratives;
- 11. Déplore également le retard pris dans la planification et la mise en service d'Umoja-Extension 2 et les dépenses supplémentaires que cela a entraîné, et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'exécuter le projet dans son intégralité, comme indiqué dans le huitième rapport d'étape, en évitant de nouveaux retards et une escalade des coûts, et de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-douzième session, des informations détaillées sur la mise en service de toutes les autres fonctions et processus relatifs à Umoja-Extension 2;
- 12. Rappelle le paragraphe 32 du rapport du Comité consultatif et, à cet égard, réaffirme qu'il faut une très bonne planification et gestion du projet afin que la mise en service d'Umoja se déroule conformément au calendrier, sans interruption ni retard;
- 13. Note que l'élaboration d'un plan de valorisation des avantages n'a pas suffisamment progressé et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise au point d'un tel plan, en tenant pleinement compte des recommandations correspondantes du Comité des commissaires aux comptes, et de lui en rendre compte dans le prochain rapport d'étape, sans porter préjudice aux procédures budgétaires établies ni aux prérogatives de la Cinquième Commission, qui est chargée des questions administratives et budgétaires;
- 14. *Prie* le Secrétaire général d'utiliser, lors de l'élaboration des plans réalistes de valorisation des avantages pour les entités responsables, une méthode applicable à toutes et de donner des précisions sur les avantages tant qualitatifs que

quantitatifs, et de lui faire rapport à ce sujet durant la partie principale de sa soixante-douzième session;

- 15. Rappelle les paragraphes 37, 46 et 55 du rapport du Comité consultatif, note que le projet Umoja représente l'une des initiatives de transformation du mode de fonctionnement parmi les plus ambitieuses et les plus coûteuses ayant été entreprises par l'Organisation et, à cet égard, prie le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-douzième session, une analyse actualisée des avantages attendus du projet Umoja, notamment une analyse des coûts et avantages directs et indirects, en prenant en considération toutes les recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif;
- 16. Prie le Secrétaire général de lui présenter, durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante et onzième session, un exposé détaillé sur l'état d'avancement du projet Umoja, y compris, mais sans s'y limiter, des précisions sur Umoja-Extension 2, l'analyse actualisée des avantages attendus du projet Umoja, ainsi que d'autres questions pertinentes;
- 17. Demande de nouveau au Secrétaire général de tout faire pour éliminer les dépassements de crédits en dégageant des gains d'efficacité et en appliquant de bonnes pratiques de gestion de projet, et d'éviter toute nouvelle révision à la hausse du budget au cours de la phase restante du projet, jusqu'au déploiement intégral d'Umoja;
- 18. Rappelle le paragraphe 44 du rapport du Comité consultatif et déplore le peu de progrès faits à ce jour pour répondre aux demandes répétées qu'elle a formulées et tenir une comptabilité détaillée des coûts indirects financés par les départements, ainsi que pour analyser le coût complet du projet Umoja, qui est un élément essentiel sans lequel il est malaisé de prendre en bonne connaissance de cause des décisions d'investissement et, à cet égard, estime que l'absence d'informations sur les coûts d'exécution effectifs du projet dénote la faiblesse du mécanisme de gouvernance, de la direction et du dispositif de responsabilisation du projet Umoja;
- 19. Approuve le montant net des prévisions de dépenses révisées pour 2016-2017, soit 26 811 400 dollars, comme indiqué dans le huitième rapport d'étape, qui tiennent compte de la réorganisation, du réaménagement des fonctions et du passage de relais décrits à la section VI du rapport;
 - 20. Prend note des paragraphes 56 et 57 du rapport du Comité consultatif;
- 21. Prie le Secrétaire général de financer le montant de 4 021 800 dollars au moyen des ressources existantes au titre du chapitre 29 (Services de gestion et d'appui), en accordant la priorité au chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017;
- 22. *Prend note* du fait qu'un montant de 16 623 000 dollars sera demandé dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;
- 23. *Note* que, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, des dépenses d'un montant de 6 166 600 dollars seront financées au moyen de ressources extrabudgétaires;

16-23028 41/64

XV

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ainsi qu'à sa vingt-quatrième session extraordinaire

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ainsi qu'à sa vingt-quatrième session extraordinaire ³⁴, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ³⁵,

- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général³⁴;
- 2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³⁵;
- 3. Approuve la création de 10 postes (1 P-5, 3 P-4 et 6 P-3) au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, à compter du 1^{er} janvier 2017;
- 4. Approuve également l'ouverture d'un crédit supplémentaire, d'un montant de 14 784 500 dollars, dont 2 481 300 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 12 259 500 dollars au chapitre 24 (Droits de l'homme), 8 400 dollars au chapitre 28 (Information) et 35 300 dollars au chapitre 29F [Administration (Genève)] du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017;
- 5. Approuve en outre l'inscription d'un montant de 147 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, qui sera compensée par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

XVI

État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies

Rappelant la section V de sa résolution 67/246 du 24 décembre 2012, la section III de sa résolution 67/254 A du 12 avril 2013, la section IV de sa résolution 68/247 B du 9 avril 2014 et la section VII de sa résolution 69/274 A du 2 avril 2015, et sa décision 70/553 B du 1^{er} avril 2016,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies³⁶ et le rapport correspondant du Comité consultatif³⁷,

- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général³⁶;
- 2. Souscrit, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³⁷;

³⁴ A/71/623.

 $^{^{35}}$ A/71/688.

 $^{^{36}}$ A/70/708.

³⁷ A/70/7/Add.45.

- 3. Rappelle le paragraphe 6 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'analyser les enseignements issus du programme pilote et de lui rendre compte à ce sujet dans le prochain rapport d'étape;
- 4. *Note* que les stratégies de gestion souple de l'espace de travail doivent avoir pour objectif d'améliorer la productivité et l'efficacité de l'Organisation, ainsi que l'environnement de travail du personnel;
- 5. Rappelle les paragraphes 6 et 16 du rapport du Comité consultatif et prie de nouveau le Secrétaire général d'évaluer de manière précise les incidences du projet pilote de gestion souple de l'espace de travail sur la productivité et de définir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs fiables des avantages de ce projet pour la productivité globale et le bien-être du personnel, et de lui en rendre compte dans le prochain rapport d'étape ;
- 6. Prie le Secrétaire général de faire en sorte qu'il soit pleinement donné suite à ses décisions et que tout se déroule conformément au plan de mise en œuvre du projet, tout en répondant aux besoins des fonctionnaires, en assurant leur bien-être et en veillant à la productivité;
- 7. Rappelle le paragraphe 29 du rapport du Comité consultatif et déplore les fortes variations dans les prévisions de dépenses afférentes au projet et, à cet égard, prie le Secrétaire général de réévaluer sérieusement les prévisions de dépenses pour l'ensemble du projet et de lui en rendre compte dans le prochain rapport d'étape;
- 8. Prie instamment le Secrétaire général de garder le projet à l'examen, notamment la portée, le calendrier ainsi que les coûts et avantages financiers, afin de veiller à ce qu'ils soient conformes aux mandats qu'elle a établis, et de lui en rendre compte, durant la partie principale de sa soixante-douzième session, dans le cadre du prochain rapport d'étape;
- 9. Rappelle le paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif et, à cet égard, prie le Secrétaire général de lui présenter, au plus tard durant la partie principale de sa soixante-douzième session, un plan de mise en œuvre détaillé et réaliste couvrant l'ensemble du projet;
- 10. Prie le Secrétaire général de poursuivre la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail à New York en 2017, le nombre de fonctionnaires par étage ne devant pas dépasser 140, et de lui faire rapport à ce sujet durant la partie principale de sa soixante-douzième session, sans préjudice des décisions qu'elle pourrait prendre sur le plan de mise en œuvre révisé portant sur l'ensemble du projet;
- 11. Décide que les stratégies de gestion souple de l'espace de travail ne doivent pas être mises en œuvre dans les espaces de bureau loués pour lesquels il n'y a pas de perspective de renouvellement des baux qui arrivent à expiration;
- 12. *Souligne* le rôle central de coordination et de contrôle qui est celui du Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion dans le domaine de la gestion des biens locatifs;
- 13. Engage de nouveau le Secrétaire général à rechercher des complémentarités entre les stratégies de gestion souple de l'espace de travail et les dispositifs d'aménagement des modalités de travail et, à cet égard, le prie de l'informer, sous la direction du groupe de travail interdisciplinaire, des dispositifs envisagés pour permettre aux fonctionnaires de travailler à distance, y compris à

16-23028 43/64

domicile et des moyens prévus pour répondre aux besoins particuliers de certains fonctionnaires, notamment ceux qui sont handicapés ou âgés, ceux qui attendent des enfants et ceux qui ont des nouveau-nés ou des enfants en bas âge;

- 14. Décide que l'aménagement des modalités de travail doit faire partie intégrante de toutes les stratégies de gestion souple de l'espace de travail et prie le Secrétaire général d'actualiser la circulaire qu'il a publiée sur les formules d'organisation du travail plus souples;
- 15. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que le plan de mise en œuvre détaillé et réaliste fasse le lien avec les initiatives de réforme en cours, notamment la mise en service intégrale du progiciel de gestion intégré Umoja et l'étude sur les besoins en locaux à long terme au Siège de l'Organisation des Nations Unies;
- 16. *Prie* le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les besoins du personnel des services linguistiques soient pris en compte dans les stratégies de gestion souple de l'espace de travail de sorte que les services fournis aux États Membres continuent de répondre aux plus hautes normes de qualité;
- 17. Décide que la stratégie de gestion souple de l'espace de travail doit être prise en compte dans les futurs rapports concernant l'examen stratégique des biens immobiliers;
- 18. Autorise le Secrétaire général à consacrer un montant de 10 millions de dollars en 2017 à l'application de la gestion souple de l'espace de travail dans le bâtiment du Secrétariat, qui sera financé au moyen des ressources existantes;
- 19. Approuve le maintien de trois emplois de temporaire [1 de P-5, 1 de P-4 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)] pour l'équipe chargée du projet;
- 20. Décide d'inscrire un montant de 470 200 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017;
- 21. Décide également d'inscrire un montant de 63 000 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

XVII

Dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Rappelant la section III de sa résolution 67/246 du 24 décembre 2012, le paragraphe 13 de la section VII de sa résolution 69/262 du 29 décembre 2014, le paragraphe 19 de sa résolution 69/273 du 2 avril 2015 et la section XIX de sa résolution 70/248 A du 23 décembre 2015,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies³⁸ ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif³⁹,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général³⁸;

³⁸ A/71/417.

³⁹ A/71/666.

- 2. Souscrit, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³⁹;
- 3. Rappelle le paragraphe 8 de la section XIX de sa résolution 70/248 A et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les propositions budgétaires liées aux avantages qualitatifs et quantitatifs à tirer de l'élaboration et de la mise en œuvre du dispositif de prestation de services centralisée soient assorties d'un plan clair de valorisation des avantages;
- 4. Rappelle également le paragraphe 50 c) du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de lui présenter, pour examen durant la partie principale de sa soixante-douzième session, un rapport contenant une proposition globale et détaillée concernant le modèle de prestation de services centralisée, qui prend toujours en compte les vues de toutes les parties prenantes;
- 5. Souligne à nouveau qu'il importe que le dispositif de prestation de services centralisée repose sur les enseignements et sur les pratiques de référence tirés de tous les chantiers de transformation des modes de fonctionnement en cours de façon à profiter au mieux des avantages et à éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activités, et prie le Secrétaire général de décrire dans sa proposition détaillée les mesures qu'il envisage de prendre pour obtenir la cohérence demandée, notamment celles relatives à l'utilisation d'infrastructures et de ressources communes:
- 6. Répète que l'élaboration du dispositif de prestation de services centralisée devait se limiter à la fourniture de services d'appui administratif et prendre en compte l'utilisation de toutes les infrastructures existantes de l'Organisation des Nations Unies, y compris celles hors Siège;
- 7. Prie le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport des mesures concrètes pour veiller à ce que les bureaux hors Siège, les commissions régionales, les bureaux et les départements conservent leur plein pouvoir de décision de sorte qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leur mandat;
- 8. *Prend note* des paragraphes 44, 45, 49, 50 b) et 51 du rapport du Comité consultatif;
- 9. Décide de créer une équipe chargée du projet de mise en œuvre du dispositif de prestation de services centralisée comportant six postes : un D-1, un P-5 et quatre P-4;

Budget-programme

10. *Ouvre*, au chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, un crédit d'un montant de 210 100 dollars, correspondant à la part à financer au moyen du budget ordinaire jusqu'au 31 décembre 2017, qu'il est proposé d'imputer sur le fonds de réserve pour ledit exercice;

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

11. *Prend note* du fait qu'un montant de 868 500 dollars sera demandé dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

16-23028 45/64

Ressources extrabudgétaires

12. *Note* que, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, des dépenses d'un montant de 322 200 dollars seront financées au moyen de ressources extrabudgétaires;

XVIII

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Rappelant la section XI de sa résolution 64/243 du 24 décembre 2009, la section VII de sa résolution 66/247 du 24 décembre 2011, la section V de sa résolution 68/247 A du 27 décembre 2013, les sections III et VII de sa résolution 69/262 du 29 décembre 2014 et la section X de sa résolution 70/248 A du 23 décembre 2015,

Ayant examiné le troisième rapport d'étape du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève 40 et le rapport correspondant du Comité consultatif 41,

- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général⁴⁰;
- 2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁴¹;
- 3. *Se réjouit* que le Gouvernement suisse continue d'apporter son soutien au projet de construction à Genève;
- 4. Réaffirme qu'elle approuve le cahier des charges, le calendrier d'exécution du plan stratégique patrimonial et le montant estimatif des dépenses, qui ne doit pas dépasser 836 500 000 francs suisses pour la période allant de 2014 à 2023;
- 5. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints dans les limites du budget;
- 6. Rappelle les paragraphes 7 et 8 de la section X de sa résolution 70/248 A et prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain rapport d'étape, des informations sur la façon dont les recommandations et observations du Conseil consultatif sont prises en compte dans la gestion du projet dans son ensemble et dans la structure de contrôle stratégique;
- 7. *Insiste* sur le fait que le Conseil consultatif doit être indépendant et impartial, et composé de membres qui soient à la fois largement représentatifs sur le plan géographique et dotés des qualifications voulues;
- 8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que le plan patrimonial stratégique soit intégralement exécuté dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget d'ensemble qu'elle a approuvés dans sa résolution 70/248 A;

⁴⁰ A/71/403 et A/71/403/Corr.1.

⁴¹ A/71/622.

- 9. Réaffirme que l'optimisation de l'espace est l'un des principaux objectifs du projet et souligne que la mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail constitue une initiative majeure de gestion du changement à laquelle la haute direction doit s'atteler de façon bien visible, avec le concours des fonctionnaires;
- 10. Prend note des préparatifs concernant l'application des stratégies de gestion souple de l'espace de travail et prie instamment le Secrétaire général d'incorporer ses conclusions et ses constatations dans les études techniques du projet complet, y compris celles concernant la possibilité de mieux tirer parti de l'espace, compte tenu des contraintes imposées par les bâtiments existants;
- 11. Prie à nouveau le Secrétaire général de continuer à rassembler des données sur l'occupation des bâtiments sur tout le site du Palais des Nations en vue d'accroître le nombre d'espaces de travail qui seront créés au-delà des 700 déjà prévus, notamment en fixant des objectifs d'optimisation de l'espace, et de lui présenter les mesures concrètes prises à cet égard dans son prochain rapport d'étape;
- 12. Prie le Secrétaire général de veiller à ce que l'application de stratégies de gestion souple de l'espace de travail au Palais des Nations tienne compte du bien-être et de la productivité du personnel, des caractéristiques physiques et de la nécessité de conserver le patrimoine, ainsi que des initiatives qui visent à transformer les modes de fonctionnement d'une manière présentant un bon rapport coût-efficacité;
- 13. Accueille favorablement la mise au point d'un plan-cadre relatif à l'accessibilité à l'intérieur du complexe et prie le Secrétaire général de continuer à profiter de l'exécution du plan stratégique patrimonial pour éliminer les obstacles d'ordre physique, technique ou touchant les communications que rencontrent les personnes handicapées, en tenant compte des résolutions qu'elle a adoptées et dans le strict respect des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁹, et de la tenir informée dans ses prochains rapports annuels;
- 14. *Prie* le Secrétaire général de faire tout son possible pour éviter que le budget augmente, en appliquant de bonnes pratiques de gestion, et de veiller à ce que l'exécution du plan stratégique patrimonial soit achevée sans dépassement du budget et dans les délais prévus;
- 15. Rappelle le paragraphe 30 du rapport du Comité consultatif, note l'augmentation du montant de la réserve pour imprévus et réaffirme que ce montant devrait être calculé en fonction des risques associés aux différentes phases du projet;
- 16. Rappelle également le paragraphe 31 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de continuer à surveiller de près la réserve pour imprévus et de faire figurer des renseignements complets et récapitulatifs sur cette réserve, y compris une justification de toute variation à la hausse ou à la baisse, dans son prochain rapport annuel;
- 17. *Invite* le Secrétaire général à faire usage du prêt proposé par le pays hôte et à veiller à ce que les montants soient promptement décaissés tout au long du projet, en étroite coordination avec le pays hôte, et le prie de lui présenter un plan de remboursement détaillé dans le cadre de son prochain rapport annuel;

16-23028 47/64

- 18. Décide de continuer à utiliser le compte pluriannuel des travaux de construction en cours ouvert dans le cadre du budget ordinaire afin de financer les dépenses afférentes au plan stratégique patrimonial pour 2017;
- 19. Décide également que durant la partie principale de sa soixante-douzième session, elle reprendra l'examen des modalités de mise en recouvrement des contributions destinées au plan stratégique patrimonial et étudiera la question de la monnaie qui servira au calcul des crédits à ouvrir et des montants à mettre en recouvrement, et prie le Secrétaire général de fournir des informations détaillées et à jour sur ces questions;
- 20. Décide en outre de revenir sur la question de la création d'un compte spécial pluriannuel pour le plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa soixante-douzième session;
- 21. Rappelle le paragraphe 22 de la section X de sa résolution 70/248 A et le paragraphe 38 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire tout son possible pour éviter que les montants en monnaies étrangères détenus par l'Organisation soient soumis à des taux d'intérêt négatifs;
- 22. *Prie* le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures afin d'atténuer les risques, notamment ceux liés aux taux de change, et de faire figurer des renseignements sur la question dans ses rapports annuels;
- 23. Prend note des mesures prises pour trouver des moyens de valoriser les biens immobiliers dont l'Organisation est propriétaire à Genève et prie instamment le Secrétaire général d'accélérer la recherche de solutions qui permettraient le mieux d'engranger des revenus, dans le cadre de baux de longue durée répondant à l'intérêt local mais préservant les intérêts à long terme de l'Organisation à Genève, de façon à réduire le montant devant être mis en recouvrement auprès des États Membres dans le cadre du projet;
- 24. *Rappelle* le paragraphe 45 du rapport du Comité consultatif et, à ce sujet, prie le Secrétaire général de fournir des renseignements détaillés concernant les tâches de valorisation du patrimoine foncier dans son prochain rapport annuel;
- 25. Remercie les États Membres d'avoir versé des contributions volontaires pour financer le plan stratégique patrimonial et prie le Secrétaire général de continuer à les solliciter activement, dans le plein respect des règles et règlements de l'Organisation, pour qu'ils versent des contributions volontaires et des contributions en nature, et de continuer également à chercher à obtenir des dons d'entités privées, afin de réduire le montant devant être mis en recouvrement auprès des États Membres;
- 26. Prie le Secrétaire général de continuer à envisager la possibilité d'inviter d'autres entités des Nations Unies à installer leurs bureaux au Palais des Nations une fois que celui-ci aura été rénové et de proposer dans son prochain rapport annuel des moyens d'incorporer les futurs revenus locatifs dans les modalités de financement du plan stratégique patrimonial;
- 27. Prie à nouveau le Secrétaire général de veiller à ce qu'il soit pris tout le soin nécessaire des œuvres d'art, chefs-d'œuvre et autres cadeaux lors de la phase du plan stratégique patrimonial consacrée à l'étude technique et pendant les travaux de rénovation du Palais des Nations, et lui demande de coopérer avec les États Membres qui souhaitent s'occuper de ceux dont ils ont fait don;

- 28. Approuve la création au 1^{er} janvier 2017 d'un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-4);
- 29. Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les ressources demandées pour les différentes étapes du projet soient fondées sur un examen récent et approfondi des besoins effectifs et de faire figurer des renseignements détaillés sur la question dans ses rapports annuels;
- 30. Décide d'ouvrir un crédit de 10 931 800 dollars, soit 10 494 500 francs suisses, pour 2017, au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017;
- 31. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, durant la première partie de la reprise de sa soixante-douzième session, un rapport sur l'exécution du projet présentant notamment le détail des dépenses et le montant total des coûts;

XIX

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rappelant la section IV de sa résolution 69/262 du 29 décembre 2014, la section II de sa résolution 69/274 B du 25 juin 2015, la section XX de sa résolution 70/248 A du 23 décembre 2015 et la section V de sa résolution 70/248 B du 1^{er} avril 2016.

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité⁴² ainsi que les rapports correspondants du Comité consultatif⁴³,

- 1. Prend acte des rapports du Secrétaire général⁴²;
- 2. Souscrit, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans ses rapports⁴³;
- 3. Réaffirme sa volonté d'examiner les modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales et les recommandations du Comité consultatif et se dit résolue à examiner la question en vue de prendre une décision, sans préjuger du résultat, au plus tard durant la partie principale de sa soixante-douzième session;
- 4. *Prie* le Secrétaire général de présenter à l'avenir les projets de budget des missions politiques spéciales au plus tard durant la dernière semaine d'octobre;
- 5. *S'inquiète* de l'augmentation du nombre de postes de niveau élevé dans les missions politiques spéciales;
 - 6. Prend acte du paragraphe 40 du rapport du Comité consultatif⁴⁴;

⁴² A/71/365, A/71/365/Add.1 à 7 et A/71/365/Add.7/Corr.1.

16-23028 **49/64**

⁴³ A/71/595 et A/71/595/Add.1 à 7.

⁴⁴ A/71/595/Add.1.

Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar

7. *Note* que le mandat du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar n'a pas été renouvelé et décide de ne pas approuver le projet de budget correspondant;

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre

8. Prend acte des paragraphes 14 et 15 du rapport du Comité consultatif⁴⁴ et décide de créer deux postes, un poste de spécialiste des affaires politiques (P-3) et un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile);

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

- 9. Prend note des paragraphes 11, 31 et 40 du rapport du Comité consultatif⁴⁴;
- 10. Rappelle les paragraphes 19 et 25 du rapport du Comité consultatif⁴⁴ et décide de supprimer les sept postes qui sont restés vacants depuis deux ans ou plus;
- 11. Rappelle également les paragraphes 21 à 23 du rapport du Comité consultatif⁴⁴ et décide d'approuver la création de 27 postes, 9 à Damas, à savoir 2 postes de spécialiste des affaires politiques (P-3), 1 poste d'interprète (P-3) dont le titulaire assurera le service des réunions organisées par l'Envoyé spécial et 6 postes d'agent local (1 assistant multilingue, 1 assistant administratif, 1 assistant chargé de la coordination avec la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, 1 assistant d'équipe chargé de fournir un appui administratif au logisticien, 1 assistant informaticien chargé de fournir un appui technique concernant le matériel et les logiciels et 1 assistant aux télécommunications), et 18 à Genève;
- 12. Rappelle en outre le paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif⁴⁴ et décide de ne pas créer deux postes, un poste de spécialiste des ressources humaines (P-4) dans la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions à New York et un poste de responsable des ressources humaines (P-4) à Genève;
 - 13. Rappelle les paragraphes 23 et 26 du rapport du Comité consultatif⁴⁴;
 - 14. Prend acte du paragraphe 27 du rapport du Comité consultatif⁴⁴;

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

- 15. Décide de ne pas créer les postes qui sont énumérés à l'annexe I à la présente résolution;
- 16. Décide également de réduire de 30 % le montant des ressources à allouer au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen au titre des transports aériens;

- 17. Prend note du paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif⁴⁵ et décide de ne pas approuver la création d'un poste de spécialiste des affaires électorales (P-5);
- 18. *Rappelle* les paragraphes 15, 17, 19, 21, 22, 23 et 27 du rapport du Comité consultatif⁴⁵;
- 19. Prend acte du paragraphe 27 du rapport du Comité consultatif⁴⁵ et décide de réduire de 20 % le montant des ressources à allouer au titre des voyages;
- 20. Décide d'appliquer un taux de vacance de 42 % aux nouveaux postes d'agent du Service mobile, d'agent des services généraux, d'administrateur recruté sur le plan national et d'agent local;
- 21. Prend acte des paragraphes 18, 25, 52 et 53 du rapport du Comité consultatif⁴⁵, décide de ne pas créer un poste de chef adjoint de la mission (qui aurait eu rang de Sous-Secrétaire général) ni quatre postes connexes (2 P-4, 1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent local), un poste d'administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) et un poste de chef de l'appui à la mission (D-1) et décide de créer un poste de chef de l'appui à la mission (P-5);
- 22. *Décide* de ne pas approuver le reclassement du poste de directeur (D-2) en poste de chef adjoint de la mission (Sous-Secrétaire général);
- 23. Décide également de ne pas approuver la création du poste de chef de l'appui à la mission à la classe D-1 et décide d'en faire un poste P-5;

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi

- 24. Constate que de multiples entités des Nations Unies participent à l'action de prévention des conflits et de médiation dans la région et prie le Secrétaire général de continuer à s'employer à dégager des effets de synergie et des gains d'efficacité;
- 25. Est consciente du rôle majeur que les acteurs régionaux et sousrégionaux jouent dans la prévention des conflits et la médiation, et prie le Secrétaire général de poursuivre les activités de partenariat, de coopération, de coordination et d'appui menées par l'Organisation avec ces acteurs, conformément aux mandats pertinents;
- 26. Accueille favorablement l'œuvre de médiation que mène la Communauté d'Afrique de l'Est dans le cadre du dialogue interburundais en vue de résoudre les problèmes politiques, plaide en faveur de la poursuite de cette action par la Communauté et engage la communauté internationale à continuer de fournir un appui en fonction des besoins;
- 27. Souligne qu'il importe que l'Organisation et son personnel exercent le mandat considéré dans le strict respect du principe d'impartialité et fassent preuve du plus grand professionnalisme;
- 28. Décide de créer pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 les 33 postes relevant du groupe thématique I qui sont énumérés à l'annexe II de la présente résolution;

16-23028 51/64

⁴⁵ A/71/595/Add.6.

29. *Décide également* de maintenir le montant des ressources du Bureau pour 2017 au même niveau que celui de 2016;

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts

Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité

- 30. Rappelle le paragraphe 15 du rapport du Comité consultatif⁴⁶ et décide d'appliquer un taux de vacance de 30 % aux postes qui sont créés à l'appui de l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité;
- 31. Rappelle la décision qu'elle a prise au paragraphe 48 de sa résolution 70/247 et décide de réduire de 15 % le montant à allouer aux voyages du personnel;

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

- 32. Prend acte du paragraphe 20 du rapport du Comité consultatif⁴⁶;
- 33. Décide de créer un poste de juriste à la classe P-4;

Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions

34. *Prend note* des paragraphes 23, 28, 47 et 72 du rapport du Comité consultatif⁴⁷;

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

35. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte de façon détaillée dans le prochain projet de budget des gains d'efficacité concernant l'exécution du mandat qui découlent de la fusion du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel;

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

36. Décide de créer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau de façon à renforcer la coordination avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et un poste de spécialiste des questions d'état de droit (P-4);

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

- 37. *Prend note* du paragraphe 25 du rapport du Comité consultatif⁴⁷ et décide de créer 2 postes P-4 de spécialiste des affaires politiques;
- 38. Rappelle le paragraphe 27 du rapport du Comité consultatif et le paragraphe 23 de la section XX de sa résolution 70/248 A et décide d'approuver le recours à 8 opérateurs radio (Personnel temporaire autre que pour les réunions) pour une durée de six mois;

⁴⁶ A/71/595/Add.2.

⁴⁷ A/71/595/Add.3.

- 39. Prend acte du paragraphe 72 du rapport du Comité consultatif et décide d'approuver pour 2017 un montant de 618 560 dollars au titre des services de consultant pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie;
- 40. Prend acte également du paragraphe 72 du rapport du Comité consultatif et décide d'approuver pour 2017 un montant de 1 242 430 dollars au titre des voyages pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie;
- 41. Prend acte en outre du paragraphe 72 du rapport du Comité consultatif⁴⁷ et décide d'approuver pour 2017 un montant de 9 120 400 dollars au titre des transports aériens pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie;

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

- 42. *Prie* le Secrétaire général d'envisager de tenir des consultations avec le Gouvernement libyen concernant la fourniture par celui-ci de personnel dans le secteur militaire et dans celui de la sécurité;
 - 43. *Rappelle* les paragraphes 44, 55 et 57 du rapport du Comité consultatif⁴⁷;
- 44. *Décide* de ne pas créer les postes qui sont énumérés à l'annexe III de la présente résolution;
- 45. *Prend acte* du paragraphe 33 du rapport du Comité consultatif⁴⁷ et décide d'appliquer un taux de déploiement tardif de 25 % au groupe de gardes des Nations Unies et d'ajuster en conséquence le montant des objets de dépense autres que les postes;
- 46. *Prend acte également* du paragraphe 58 du rapport du Comité consultatif⁴⁷ et décide de fixer à 4,127 millions de dollars le montant du budget total pour les transports aériens;
- 47. Décide d'appliquer un taux de vacance de 50 % aux nouveaux postes d'agent du Service mobile, d'agent des services généraux, d'administrateur recruté sur le plan national et d'agent local;

Mission des Nations Unies en Colombie

- 48. Rappelle le paragraphe 4 du rapport du Secrétaire général⁴⁸ et salue la place qu'occupent dans la composition de la Mission les observateurs non armés, principalement issus des pays membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes;
- 49. Rappelle également les paragraphes 15 et 18 du rapport du Comité consultatif ⁴⁹ et décide d'approuver la création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) et d'un poste de spécialiste de la planification et des programmes (P-3);

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

50. Rappelle le paragraphe 25 du rapport du Comité consultatif sur la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan⁵⁰ et le paragraphe 27 du

16-23028 53/64

⁴⁸ A/71/365/Add.7 et A/71/365/Add.7/Corr.1.

⁴⁹ A/71/595/Add.7.

⁵⁰ A/71/595/Add.4.

rapport du Comité sur la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq⁵¹, continue de déplorer le flou qui entoure les fonctions des bureaux d'appui des deux missions au Koweït et celles du Bureau d'appui commun de Koweït, regrette que le Secrétaire général n'ait pas apporté de précisions sur la question dans son rapport et le prie d'examiner à nouveau les structures, les fonctions et les capacités de ces bureaux de façon à s'assurer qu'ils fournissent des services aux deux missions et rendent des comptes à l'une et à l'autre, et de faire rapport sur la question dans le prochain projet de budget;

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

- 51. Note avec préoccupation que les frais bancaires de la Mission demeurent élevés et prie le Secrétaire général de lui fournir dans son prochain rapport un complément d'information sur les éventuelles économies qui pourraient découler de l'adoption de nouvelles modalités;
- 52. *Prend note* des paragraphes 19, 27 et 34 du rapport du Comité consultatif⁵⁰;
- 53. *Prend note également* du paragraphe 19 du rapport du Comité consultatif⁵⁰ et décide de ne pas approuver la création de quatre postes (1 P-2, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent local) à la Mission;
- 54. *Note* les changements concernant les bureaux régionaux et provinciaux et *décide* de supprimer 10 postes d'agent local;
- 55. Décide de ne pas approuver la création de postes de Volontaire des Nations Unies à la MANUA;
- 56. Décide également d'appliquer un taux de vacance de 14 % aux postes soumis à recrutement international, de 10 % aux postes soumis à recrutement national, de 17 % au personnel militaire, de 20 % aux policiers, de 22 % aux postes de Volontaire des Nations Unies et de 5 % aux postes d'agent local;
- 57. Prend acte du paragraphe 30 du rapport du Comité consultatif⁵⁰ et décide d'approuver un montant de 131 100 dollars au titre des services de consultant:
- 58. Prend acte également du paragraphe 27 du rapport du Comité consultatif⁵⁰et décide de ne pas augmenter le nombre d'heures de vol pour les avions;

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

- 59. Prend note des modalités de partage des coûts existant entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies pour ce qui est du dispositif de sécurité en Iraq et des autres services communs et prie le Secrétaire général de lui rendre compte des mesures prises par la Mission pour obtenir le remboursement dans les délais de l'intégralité des sommes que l'équipe de pays lui doit;
- 60. *Estime* que la fourniture de services de blanchisserie et d'autres services non remboursables au personnel recruté sur le plan international ne constitue pas une utilisation appropriée des fonds de la Mission et décide de réduire de 5 % le

⁵¹ A/71/595/Add.5.

montant des ressources allouées au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel divers;

- 61. *Prie* le Secrétaire général de continuer à s'attacher à renforcer les effectifs du personnel recruté sur le plan national, lorsque cela est possible;
- 62. Rappelle le paragraphe 18 du rapport du Comité consultatif⁵¹ et décide de ne pas approuver la création de 11 postes soumis à recrutement national (2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 9 postes d'agent local);
- 63. *Prend acte* des paragraphes 21, 25 et 28 du rapport du Comité consultatif⁵¹;
- 64. *Prend acte également* du paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif⁵¹ et décide de ne pas accepter la création d'un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-2);
- 65. Prend acte en outre du paragraphe 25 du rapport du Comité consultatif⁵¹ et décide d'approuver un montant de 200 000 dollars au titre des services de consultant;
- 66. *Approuve*, pour les 33 missions politiques spéciales autorisées par elle ou par le Conseil de sécurité, un budget d'un montant global de 639 527 300 dollars, et un montant de 741 400 dollars pour la part du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) à financer par les missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2016-2017;
- 67. Approuve également l'imputation d'un montant de 548 525 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) sur le solde inutilisé, d'un montant équivalent, des crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017;
- 68. Décide d'ouvrir, conformément à la procédure prévue au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, un crédit supplémentaire de 101 831 500 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, compte tenu du montant estimatif du dépassement de 10 087 900 dollars en 2016;
- 69. Décide également d'ouvrir au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 un crédit d'un montant de 4 694 500 dollars, contrebalancé par le même montant inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

XX

Fonds de réserve

Note que le solde du fonds de réserve s'établit à 10 277 700 dollars.

16-23028 55/64

Annexe I

Emplois de temporaire qui ne seront pas créés au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

Nombre	Catégorie/classe	Titre fonctionnel
Bureau	du Chef de cabinet ^a	
1	D-1	Chef de cabinet
1	P-5	Spécialiste hors classe de la planification
1	P-3	Coordonnateur
1	Service mobile	Assistant (programmes)
1	Agents locaux	Assistant multilingue
Bureau	de l'Envoyé spécial (N	ew York)
1	P-4	Spécialiste des questions politiques
1	Services généraux (Autres classes)	Assistant administratif
Bureau	du Chef adjoint de la	mission ^a
1	P-4	Juriste
1	P-4	Spécialiste des questions politiques
1	Service mobile	Assistant administratif
1	Agents locaux	Assistant d'équipe
Section	des affaires politiques	
1	P-5	Spécialiste hors classe des affaires électorales
Section	du secteur de la sécuri	ité
1	D-1	Administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité
1	P-3	Attaché de liaison
Finance	s et budget	
1	Agents locaux	Assistant (budget et finances)
Ressour	ces humaines	
1	Agents locaux	Assistant chargé des ressources humaines
Gestion	du matériel	
1	Service mobile	Assistant aux réclamations
Appui		
1	P-4	Spécialiste des ressources humaines

^a La création des sections en question n'ayant pas été approuvée, le personnel de ces sections sera transféré au Bureau de l'Envoyé spécial.

Annexe II

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi

Nombre	Catégorie/classe	Titre fonctionnel	Lieu
Bureau	ı du Conseiller spécial du Secrétair	e général	
1	Secrétaire général adjoint	Conseiller spécial du Secrétaire général	New York
1	P-5	Assistant spécial	New York
1	P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)	New York
1	P-4	Spécialiste des questions politiques	New York
1	Services généraux (Autres classes)	Assistant personnel	New York
Équipe	e d'appui à la médiation		
1	P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)	Nairobi
1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Nairobi
Bureau	ı du Chef de bureau		
1	D-2	Chef de bureau	Bujumbura
1	P-4	Fonctionnaire de l'information	Bujumbura
2	Administrateurs recrutés sur le plan national	Spécialistes des relations avec les médias	Bujumbura
1	Service mobile	Assistant administratif	Bujumbura
Group	e d'appui au dialogue		J
1	D-1	Administrateur général chargé des questions politiques	Bujumbura
1	P-5	Analyste principal de l'information	Bujumbura
1	P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)	Bujumbura
1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Bujumbura
1	P-3	Spécialiste des questions politiques	Bujumbura
1	D-1	Administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité	Bujumbura
1	P-4	Spécialiste des questions d'état de droit	Bujumbura
Group	e de l'appui à la mission	•	J
1	P-5	Chef de l'appui à la mission	Bujumbura
1	P-3	Logisticien	Bujumbura
1	Service mobile	Assistant (gestion des installations)	Bujumbura
1	Service mobile	Fonctionnaire d'administration	Bujumbura
1	Service mobile	Spécialiste des systèmes informatiques	Bujumbura
1	Agents locaux	Assistant administratif	Bujumbura
1	Agents locaux	Assistant (soutien logistique/approvisionnement)	Bujumbura
3	Agents locaux	Chauffeurs	Bujumbura
Group	e de la sûreté et de la sécurité du po	ersonnel	
1	P-4	Chef du service de sécurité	Bujumbura
3	Service mobile	Agents de sécurité	Bujumbura

16-23028 **57/64**

Annexe III

Emplois de temporaire qui ne seront pas créés à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Nombre	Catégorie/classe	Titre fonctionnel	
Bureau	du Représentant spécial du Secrétaire général		
1	P-3	Assistant spécial	
1	Volontaires des Nations Unies	Assistant spécial	
Bureau	du Représentant spécial adjoint et Chef adjoint		
1	Sous-Secrétaire général	Représentant spécial adjoint/Chef adjoint	
1	P-4	Assistant spécial	
1	Service mobile	Assistant administratif	
1	Volontaires des Nations Unies	Assistant administratif	
Bureau	du Chef de cabinet		
1	P-4	Juriste	
1	Agents locaux	Assistant administratif	
Bureau	du Conseiller militaire principal		
1	P-4	Assistant spécial	
Cellule	d'analyse conjointe de la Mission		
1	P-3	Spécialiste SIG	
Autono	misation des femmes		
1	Administrateurs recrutés sur le plan national	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	
Droits o	le l'homme, état de droit		
1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme	
1	Service mobile	Assistant administratif	
1	Volontaires des Nations Unies	Spécialiste des droits de l'homme	
Divisio	n des institutions chargées de la sécurité		
1	P-5	Conseiller principal pour les questions de police	
1	P-3	Spécialiste (DDR)	
1	Volontaires des Nations Unies	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurite	
Section	de la sécurité		
1	P-3	Coordonnateur	
7	Service mobile	Agents de sécurité	
1	Agents locaux	Assistants à la sécurité	
Appui à	a la Mission		
1	P-3	Logisticien, New York	
1	P-3	Spécialiste des ressources humaines	
2	Service mobile	Commis aux entrepôts et à la distribution	
3	Agents locaux	Commis aux entrepôts et à la distribution	
2	Volontaires des Nations Unies	Fonctionnaires chargés des opérations aériennes	

Projet de résolution II A à C Budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

A Ouverture de crédits révisés pour l'exercice biennal 2016–2017

L'Assemblée générale

1. Décide d'augmenter le crédit de 5 408 719 500 dollars des États-Unis qu'elle a ouvert pour l'exercice biennal 2016-2017 dans ses résolutions 70/249 A du 23 décembre 2015, 70/248 B du 1^{er} avril 2016 et 78/248 C du 17 juin 2016 d'un montant de 205 442 500 dollars se répartissant comme suit :

		Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
Chapit	re	(En doll	ars des États-Unis)	
	Titre premier. Politiques, direction et coordination d'ensemble			
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	117,428,000	(472,500)	116,955,500
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	618,122,200	12,819,100	630,941,300
	Total partiel	735,550,200	12,346,600	747,896,800
	Titre II. Affaires politiques			
3.	Affaires politiques	1,240,398,000	103,061,200	1,343,459,200
4.	Désarmement	24,950,700	(81,800)	24,868,900
5.	Opérations de maintien de la paix	109,624,000	24,400	109,648,400
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	7,162,300	60,300	7,222,600
	Total partiel	1,382,135,000	103,064,100	1,485,199,100
	Titre III. Justice internationale et droit international			
7.	Cour internationale de Justice	45,975,700	(161,000)	45,814,700
8.	Affaires juridiques	48,845,900	12,693,700	61,539,600
	Total partiel	94,821,600	12,532,700	107,354,300
	Titre IV. Coopération internationale pour le développement			
9.	Affaires économiques et sociales	157,717,800	4,350,800	162,068,600
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10,912,500	(149,500)	10,763,000
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16,798,300	(192,500)	16,605,800
12.	Commerce et développement	135,159,400	3,262,800	138,422,200
13.	Centre du commerce international	35,697,300	1,394,500	37,091,800
14.	Environnement	35,331,400	1,765,900	37,097,300
15.	Établissements humains	20,806,800	1,267,600	22,074,400

16-23028 59/64

		Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
Chapitr	e	(En doll	ars des États-Unis)	
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime			
	et du terrorisme et justice pénale	36,917,600	272,600	37,190,200
17.	ONU-Femmes	15,256,400	(166,700)	15,089,700
	Total partiel	464,597,500	11,805,500	476,403,000
	Titre V. Coopération régionale pour le développement			
18.	Développement économique et social en Afrique	153,650,300	(298,300)	153,352,000
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	94,646,200	694,000	95,340,200
20.	Développement économique en Europe	64,870,900	1,067,600	65,938,500
21.	Développement économique et social en Amérique latine et			
22	dans les Caraïbes	105,299,700	1,583,000	106,882,700
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	69,369,400	666,900	70,036,300
23.	Programme ordinaire de coopération technique	54,763,400	4,668,600	59,432,000
	Total partiel	542,599,900	8,381,800	550,981,700
	Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires			
24.	Droits de l'homme	191,574,900	20,459,400	212,034,300
25.	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	82,204,900	3,157,700	85,362,600
26.	Réfugiés de Palestine	55,592,900	(455,600)	55,137,300
27.	Aide humanitaire	34,725,900	191,000	34,916,900
	Total partiel	364,098,600	23,352,500	387,451,100
	Titre VII. Information			
28.	Information	188,021,900	(460,200)	187,561,700
	Total partiel	188,021,900	(460,200)	187,561,700
	Titre VIII. Services communs d'appui			
29A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	22,677,000	33,900	22,710,900
29B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	35,043,500	(337,400)	34,706,100
29C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	70,800,100	(511,800)	70,288,300
29D.	Bureau des services centraux d'appui	166,585,300	(55,900)	166,529,400
29E.	Bureau de l'informatique et des communications	98,461,800	(690,800)	97,771,000
29F	Administration (Genève)	134,658,700	4,719,200	139,377,900
29G.	Administration (Vienne)	33,204,200	826,600	34,030,800
29H.	Administration (Nairobi)	28,157,300	1,248,400	29,405,700
_	Total partiel	589,587,900	5,232,200	594,820,100

		Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
Chapii	re	(En doll	ars des États-Unis)	-
	Titre IX. Contrôle interne			
30.	Contrôle interne	40,213,800	(65,400)	40,148,400
	Total partiel	40,213,800	(65,400)	40,148,400
	Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales			
31.	Activités administratives financées en commun	11,448,200	55,400	11,503,600
32.	Dépenses spéciales	153,244,800	_	153,244,800
	Total partiel	164,693,000	55,400	164,748,400
	Titre XI. Dépenses d'équipement			
33.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	97,091,100	12,684,800	109,775,900
	Total partiel	97,091,100	12,684,800	109,775,900
	Titre XII. Sûreté et sécurité			
34.	Sûreté et sécurité	234,295,400	3,988,000	238,283,400
	Total partiel	234,295,400	3,988,000	238,283,400
	Titre XIII. Compte pour le développement			
35.	Compte pour le développement	28,398,800	_	28,398,800
	Total partiel	28,398,800	_	28,398,800
	Titre XIV. Contribution du personnel			
36.	Contribution du personnel	482,614,800	12,524,500	495,139,300
	Total partiel	482,614,800	12,524,500	495,139,300
	Total	5,408,719,500	205,442,500	5 ,614,162,000

16-23028 **61/64**

B Prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 2016–2017

L'Assemblée générale

1. Décide d'augmenter les prévisions de recettes de 531 885 700 dollars des États-Unis qu'elle a ouvert pour l'exercice biennal 2016-2017 dans ses résolutions 70/249 A du 23 décembre 2015 et 70/248 B et C des 1^{er} avril et 17 juin 2016 d'un montant de 6 824 800 dollars se répartissant comme suit :

	Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C	Augmentation/ (diminution)	Prévisions révisées
Chapitre des recettes	(En dollars des États-Unis)		
Recettes provenant des contributions du personnel	486 952 700	12 586 600	499 539 300
Total (chapitre 1 des recettes)	486 952 700	12 586 600	499 539 300
2. Recettes générales	41 226 700	415 600	41 642 300
3. Services à l'intention du public	3 706 300	(6 177 400)	(2 471 100)
Total (chapitres 2 et 3 des recettes)	44 933 000	(5 761 800)	39 171 200
Total général	531 885 700	6 824 800	538 710 500

\mathbf{C}

Financement des crédits ouverts pour l'année 2017

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2017 :

- 1. Les crédits ouverts au budget, d'un montant total de 2 913 264 800 dollars des États-Unis, composé de la moitié des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 dans sa résolution 70/249 A du 23 décembre 2015, soit 2 700 897 200 dollars, des crédits additionnels ouverts pour l'exercice biennal dans ses résolutions 70/248 B et C des 1^{er} avril et 17 juin 2016, soit 6 925 100 dollars, et de l'augmentation des crédits approuvée dans la résolution A ci-dessus, soit 205 422 500 dollars, seront financés conformément aux articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, comme suit :
 - a) 136 734 900 dollars financés comme suit :
 - i) 15 979 700 dollars correspondant à la moitié du montant des prévisions de recettes ne provenant pas des contributions du personnel qu'elle a approuvé pour l'exercice biennal dans ses résolutions 70/249 B du 23 décembre 2015 et 70/248 B et C des 1^{er} avril et 17 juin 2016;

¹ ST/SGB/2013/4.

- ii) 5 761 800 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes autres que celles provenant des contributions du personnel approuvé pour l'exercice biennal au paragraphe 1 de sa résolution B ci-dessus;
- iii) 120 030 200 dollars étant l'excédent résultant du montant définitif des dépenses au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.
- b) 2 776 529 900 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 70/245 du 23 décembre 2015, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies;
- 2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leur part respective dans le montant total de 254 240 100 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se répartit comme suit :
- a) 243 207 400 dollars représentant la moitié des prévisions de recettes provenant de contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal dans sa résolution 70/249 B;
- b) 537 900 dollars correspondant à l'augmentation des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvée dans ses résolutions 70/248 B et C des 1^{er} avril et 17 juin 2016;
- c) 12 586 600 dollars correspondant à l'augmentation des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvée dans sa résolution B ci-dessus;
- d) 2 091 800 dollars correspondant à la diminution des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2014-2015 par rapport aux prévisions révisées ayant été approuvées dans sa résolution 70/240 B du 23 décembre 2015.

16-23028 63/64

66. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Bureau des Nations Unies pour les partenariats

L'Assemblée générale prend note des rapports du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats ¹.

¹ A/71/159